



ENSEMBLE, S'ENGAGER.

**RAPPORT
ANNUEL
2018**



**G R O U P E
GUILLIN**

SOMMAIRE

2
Groupe Guillin

6
Rapport de gestion

31
Comptes consolidés

71
Comptes sociaux

85
Assemblée Générale
Mixte

93
Rapports



RAPPORT ANNUEL 2018

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président du Conseil d'Administration
François GUILLIN



Une offre d'**emballages alimentaires** standards et de matériels associés unique en Europe



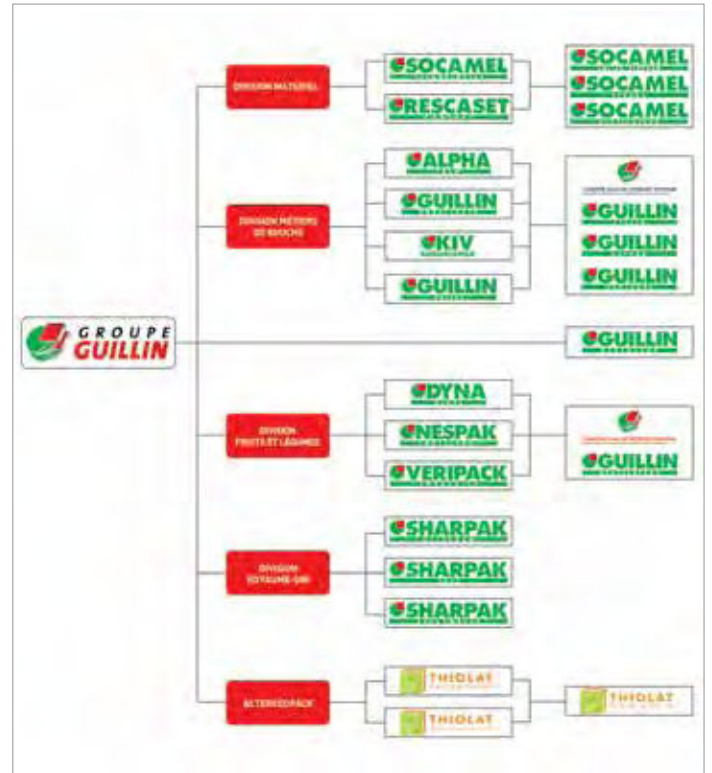
Groupe Guillin, une entreprise **familiale** en mouvement **permanent**

Depuis 1972, une dynamique de croissance harmonieuse a permis au Groupe Guillin de se développer sur des bases solides constituées d'un concept fort "Qualité / Gamme / Service" et d'une culture d'entreprise affirmée "Entreprendre, dialoguer, innover et responsabiliser". Une efficacité qui passe bien sûr par une maîtrise industrielle et commerciale sans faille, composante essentielle de la réussite d'un Groupe de 2 500 collaborateurs et 612,0 millions d'euros de produit des activités ordinaires.

La **stratégie** du Groupe Guillin

▼ 23 sociétés spécialisées par marché et par pays

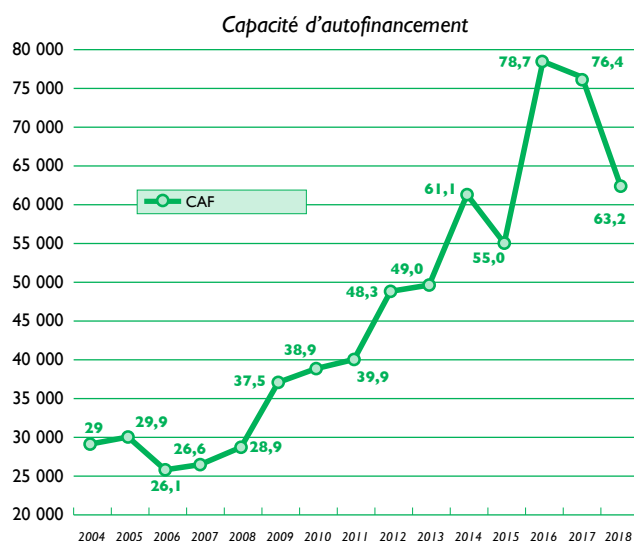
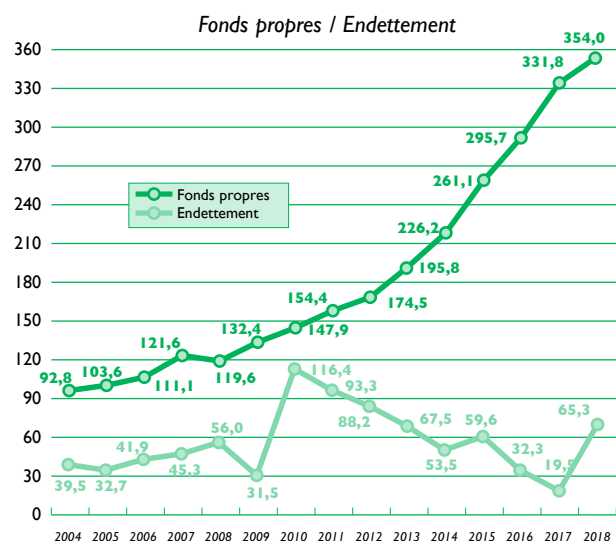
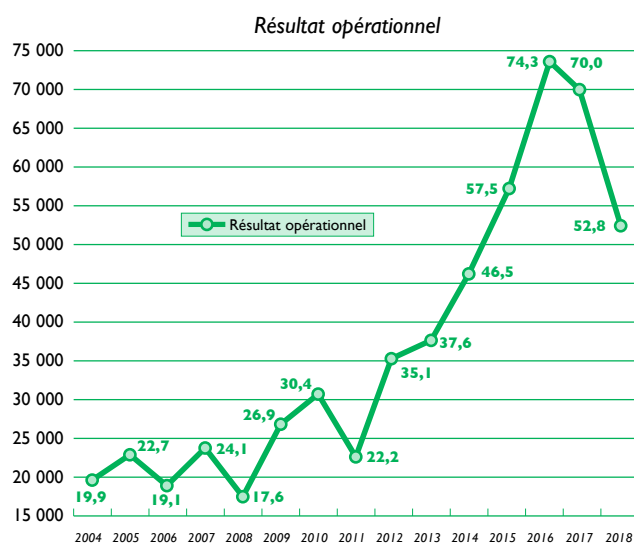
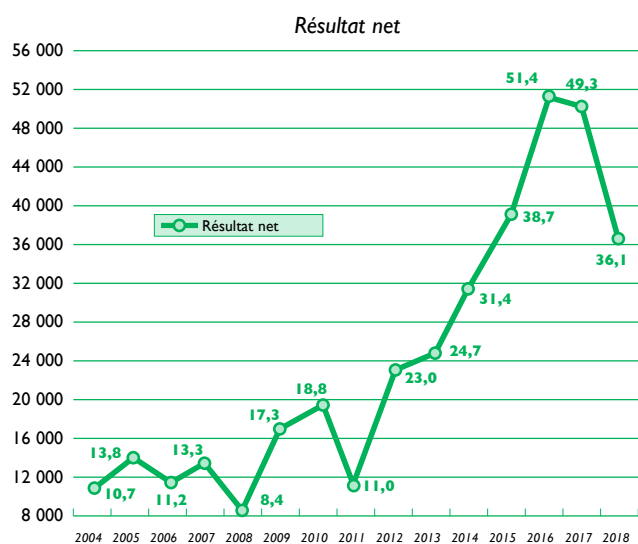
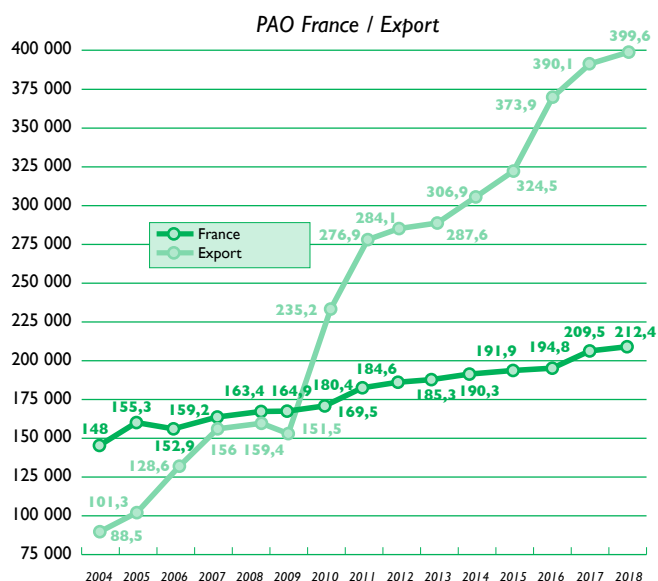
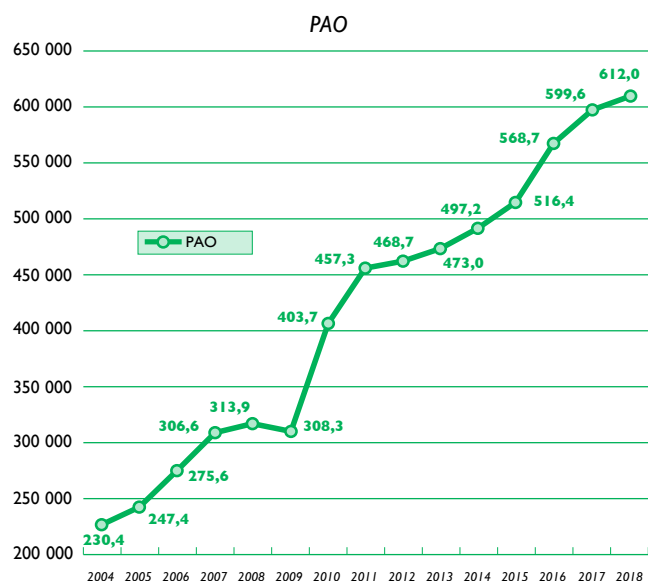
▼ Une organisation par Division



Des **innovations** majeures



Le Groupe Guillin en quelques **chiffres** (millions d'euros)



Des **unités** productives et réactives



1 Environnement économique du Groupe Guillin

Le Groupe Guillin réalise 94% de ses ventes sur le territoire européen. Ses sites de production sont localisés en France, Espagne, Italie, Allemagne, Royaume-Uni et en Pologne.

En 2018, la croissance du PIB dans l'Union européenne a atteint 1,9 % et 1,8 % pour la zone euro, inférieure à celle de 2017 (2,4 %). La croissance a ralenti dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe est implanté à l'exception de la Pologne.

Au Royaume-Uni, le ralentissement de la croissance et les interrogations liées au Brexit n'ont pas impacté la demande concernant les produits du Groupe. La baisse du cours moyen de la livre sterling a été moins marquée en 2018 (- 1 %) qu'en 2017 (- 6,5 %) et qu'en 2016 (- 12,8 %). L'avenir des relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni reste cependant incertain et les conséquences futures sur l'activité du Groupe sont difficiles à évaluer.

La croissance européenne est l'un des marqueurs économiques importants pour le Groupe qui réalise près de 35 % de ses ventes en France, plus de 19 % au Royaume-Uni, et près de 11 % en Italie.

Le cours du pétrole Brent et le prix des matières plas-

tiques ont tous deux encore connu une augmentation significative en 2018. Le cours du pétrole a dépassé les 86 USD en octobre pour redescendre ensuite jusqu'en fin d'année. Les matières plastiques ont suivi la même tendance pour ne baisser qu'à partir de mi-novembre, certaines matières ayant augmenté en moyenne de 15 à 20 % entre 2017 et 2018. Pour rappel, le Groupe fabrique majoritairement des produits en PET (polyéthylène téréphtalate), en PP (polypropylène) et PS (polystyrène).

Les aléas climatiques ont une influence notable sur une partie significative du chiffre d'affaires du Groupe. En 2018, la météo en Europe a été très défavorable, ce qui a pesé sur les ventes de l'activité fruits et légumes du Groupe (- 5,2 % en volumes).

Dans un contexte très tendu sur les prix de vente malgré la hausse rapide et continue du prix des matières premières plastiques depuis fin 2016, le Groupe Guillin a néanmoins vu son PAO (Produit des Activités Ordinaires = chiffre d'affaires net des remises, ristournes, participations commerciales et escomptes) augmenter de 12,4 M€ pour atteindre 612 M€. Le taux de marge s'est cependant dégradé tant en taux qu'en valeur, entraînant in fine une baisse du résultat net.

2 Le Groupe Guillin

QUALITÉ / GAMME / SERVICE : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marché. Afin de renforcer toujours son offre, le Groupe a, en 2018, procédé à deux acquisitions, l'une concernant l'intégration d'emballages en CPET permettant le réchauffage au four traditionnel et l'autre en carton complétant ainsi les gammes proposées. Enfin, l'esprit de service qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la

personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, excellence, performance, respect, réactivité, sens du service... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale. Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les deux mille cinq cents salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences de ses salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin, proposant des solutions d'emballages, intervient sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (grande distribution, cash & carry, commerce

traditionnel, chaînes de restauration...), des fruits et légumes, de la restauration hors-domicile et de l'industrie agroalimentaire, et

- le matériel (chariots de distribution de repas et machines de scellage destinés aux collectivités et aux cuisines centrales).

LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser ses 28 sociétés réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.

Au 31 décembre 2018, la holding emploie 43 personnes regroupées dans six directions (juridique, financière, informatique, industrielle, marketing et affaires sociales) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 14,9 M€ en hausse de 0,4 M€ par rapport à 2017. Ce chiffre est constitué de facturations :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo de Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets, et
- de loyers immobiliers.

Modification de périmètre

Au cours de l'exercice 2018, la filiale allemande KIV Verpackugen a fusionné avec sa société sœur KFB avec effet rétroactif au 1^{er} janvier. Fin 2018, elle a par ailleurs annoncé le transfert des fonctions administratives et commerciales du site d'Eltville-am-Rhein sur son site industriel basé à Fürstenwalde.

Le 31 janvier, les sociétés Anis Opakowania et Kreis Pack, toutes deux localisées en Pologne, ont fusionné pour devenir Guillin Polska et les activités industrielles ont été regroupées sur deux sites.

Le 31 juillet, une des filiales anglaises, Sharpak Bridgwater a acquis l'activité britannique de production et de commercialisation d'emballages en CPET de la société allemande Etimex Primary Packaging GmbH. Le chiffre d'affaires annuel de cette activité est d'environ 6 M€.

Le 18 septembre, Groupe Guillin SA et Paprec Recyclage ont annoncé le démarrage du projet REUSAL qui aura pour objectif la mise en place d'un programme commun de développement et d'optimisation du sur-tri des barquettes dans les flux de collecte sélective.

Le 13 décembre, Alterecopack, filiale nouvellement créée détenue à 100 % par Groupe Guillin SA, a acquis 94,98 % de la société française Thiolat SAS qui fabrique et commercialise des emballages alimentaires en carton ainsi que des sacs en papier et du papier de cuisson à destination des acteurs des métiers de bouche. L'accord prévoit par ailleurs l'acquisition de la filiale de distribution espagnole Thiolat SL (réalisée le 23 janvier 2019) ainsi que des filiales roumaines Thiolat Transilvania et Thiolat Imobiliare (réalisée le 21 mars 2019). Le Groupe Thiolat réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 31 M€.

Postérieurement à la clôture 2018, le 31 janvier 2019, Alterecopack a exercé son option d'achat pour l'acquisition des 5,02 % complémentaires de Thiolat SAS, devenant ainsi actionnaire à 100 % de cette société.

LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2018, représente 94 % du PAO de l'ensemble du Groupe Guillin.

I - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO 2018 du secteur "emballages" s'établit à 573,9 M€ contre 562,4 M€ en 2017, en progression de 2 % en valeur et en légère diminution en volumes de 0,9 %, liée à la baisse de l'activité fruits et légumes.

I.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche" et pour les industriels de l'agroalimentaire ("IAA")

Les volumes vendus dans le segment de marché "métiers de bouche" et "IAA" progressent de 2 % en 2018. Pour répondre à la demande de l'ensemble de ses clients, le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché.

Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en terme d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables... Les produits à destination des industriels de l'agroalimentaire concernent essentiellement les métiers de la viande rouge, de la volaille, des plats cuisinés, de la biscuiterie, de la pâtisserie et/ou du chocolat. Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Luckypack, Wokipack, Takipack, Luxipack, Tusipack, Restipulp, Diamipack, Food K, Luxifood... Le Groupe Guillin est présent sur le marché des métiers de bouche au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Guillin Polska, Rescaset Concept, Sharpak Aylesham, KIV Verpackungen, Guillin Nederland et, depuis fin 2018, Thiolat. Les sociétés Sharpak Yate, Sharpak Bridgwater, Nespak et Dynaplast disposent de larges gammes pour le marché des "IAA" qui leur sont propres. Ces gammes sont complétées par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue.

I.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Les volumes vendus dans le segment de marché "fruits et légumes" ont diminué en 2018 de 5,2 %, essentiellement dû aux conditions climatiques très défavorables au 1^{er} semestre. Sur ce marché international très compétitif, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.

Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes sont cependant par nature liés

aux variations saisonnières, climatiques et locales. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ce marché. La commercialisation et la diffusion de ses emballages sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par pays assurant une réelle proximité avec le client. Chaque société du Groupe offre également sa large gamme à ses sociétés sœurs afin de proposer à leurs clients l'offre la plus large et la plus complète du marché. Les sociétés agissant sur ce secteur d'activité sont Nespak, Dynaplast, Veripack Embalajes, Sharpak Aylesham, Guillin Polska, Guillin Nederland et Guillin Deutschland.

1.3 - La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme. Cette activité est réalisée principalement par Dynaplast qui possède une expertise reconnue auprès des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

2 - Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève à 44,1 M€ en baisse de 15,8 M€ soit - 26,4 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique par la baisse du taux de marge et des volumes vendus de - 0,9 % (dont - 5,2 % pour l'activité Fruits et Légumes et + 2 % pour l'activité Métiers de Bouche/IAA). L'augmentation rapide et continue des prix d'achat des matières premières tout au long de l'année n'a pas pu être répercutée en totalité dans les prix de vente aux clients.

Par ailleurs, le retard de mise en œuvre du plan de retournement de la filiale allemande KIV Verpackungen a également impacté le résultat 2018 du secteur emballages.

LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, aux maisons de retraite, à l'armée...). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les

meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés Socamel Technologies et Rescaset Concept des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.

Cette activité représente 6 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Cinq sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et ses filiales Socamel UK, Tecnologias Socamel 3000 et Socamel Deutschland, et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO 2018 du secteur « matériels » s'établit à 38,2 M€ contre 37,3 M€ en 2017, soit une progression de 2,5 %. Le secteur matériel bénéficie notamment de la bonne performance réalisée à l'export et de la renommée acquise des matériels de Socamel dans le monde.

1 - L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots "Socamel" utilisent principalement la technologie de "l'air pulsé".

Les solutions d'emballage proposées par le Groupe Guillin en alliant emballages/matériels permettent d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Les conséquences du vieillissement de la population, avec l'ouverture de nombreuses maisons de retraites, et le développement de nouveaux produits et concepts doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur notamment à l'international.

2 - Résultat opérationnel du secteur "matériels"

Le résultat opérationnel du secteur "matériels" est en baisse de 9,1 % à 3,1 M€, représentant 8,2 % du PAO de ce secteur.

3 La politique d'investissements et de recherche et développement du Groupe Guillin

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Le Groupe Guillin investit chaque année entre 4 à 7 % de son chiffre d'affaires afin de maintenir et développer son parc machines et bâtiments et de disposer ainsi d'un outil industriel des plus performants. En 2018, les investissements industriels (bâtiments, machines et outillages, hors acquisitions) sont de 41,7 M€, soit près de 7 % du PAO. Les opérations de croissance externe réalisées en 2018 s'élèvent à 50,2 M€, soit un investissement total de près de 92 M€ sur l'exercice. Comme chaque année, l'effort d'investissement est important pour acquérir des machines et moules neufs et ainsi garder une longueur d'avance tant technologique que commerciale. Les investissements prévus en 2019, exprimés en pourcentage du PAO, devraient être similaires à 2018.

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours conserver un concept d'avance.

L'anticipation : de l'intuition à l'application

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

L'innovation au cœur de notre développement

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe.

Les études et recherches concernent de nouvelles technologies mais également les nouveaux matériaux en développement.

Le Groupe Guillin continue sa démarche d'innovation en proposant au marché une offre d'emballage réalisé avec des matières premières renouvelables. Par exemple, une barquette novatrice en carton, 100 % étanche, entièrement personnalisable « Food K » a été créée et sa gamme est étendue. Le Groupe a mis en œuvre un concept novateur carton/plastique avec la boîte Luxipack qui remporte un succès certain auprès des clients. Le Groupe Guillin, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux ainsi qu'une utilisation accrue de matière première recyclée et ce, de façon déterminée et professionnelle. L'un de ses objectifs est de compléter et de renforcer la gamme de produits offerts à ses clients.

Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place depuis l'origine.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille d'environ 300 titres de propriété industrielle.

La politique environnementale du Groupe

Depuis sa création en 1972, Groupe Guillin a toujours été un acteur industriel responsable et soucieux de son environnement :

- 1998** - Passage du PVC vers le PET puis intégration de RPET (recyclé)
- 2005** - Lancement d'une ligne de PLA (matière issue d'amidon de maïs)
- 2011** - Réduction des pas d'empilage des emballages pour optimiser le transport et l'empreinte carbone
- 2014** - Développement d'une gamme innovante mixte carton/PET
- 2015** - Lancement d'une gamme de barquettes en pulpe de cellulose
- 2018** - Lancement du projet de partenariat avec Paprec Recyclage pour créer une ligne de recyclage spécifique pour les barquettes en PET.

Le Groupe s'est toujours attaché à éco-concevoir l'ensemble de ses produits notamment grâce à la réduction de leur poids (- 40 % en 20 ans) et à l'incorporation dans ses emballages en PET, en moyenne de 70 % de matière recyclée, avec pour principe de leur assurer un cycle de vie théorique infini.

Notre objectif est d'aller encore plus loin dans notre engagement sociétal. Le Groupe participe activement aux réflexions visant à renforcer les filières de collecte et de recyclage des emballages en plastique comme le montre le récent projet de partenariat avec le groupe Paprec. Acteur engagé et proactif, Groupe Guillin s'inscrit pleinement dans le principe d'économie circulaire au bénéfice de ses clients et de la planète toute entière. Conscient de sa responsabilité environnementale, Groupe Guillin offre à ses clients la plus large gamme du marché avec des emballages soit 100 % recyclable, 100 % réutilisable, ou 100 % compostable.

Il faut rappeler que l'empreinte écologique des emballages plastiques reste contenue.

En effet, les emballages plastiques (alimentaire et non alimentaire) représentent 1,7 % de la production mondiale de pétrole et 0,6 % de l'empreinte carbone moyenne d'un consommateur.

Il est également essentiel de rappeler que selon la Fondation Ellen McArthur, la pollution des océans dont nous sommes tous conscients provient à 82 % des déchets marins d'Asie et d'Afrique et seulement 2 % d'Europe et d'Amérique du Nord.

Par ailleurs, remplacer 100 % des emballages plastiques par tout autre matériau reviendrait à multiplier par 2 la consommation d'énergie et par 3 les émissions de gaz à effet de serre.

Le sujet environnemental est complexe et des solutions peuvent être trouvées : c'est grâce à une coopération forte et volontariste entre les pouvoirs publics (soutien, cadrage, pédagogie), les industriels (innovation, développement, engagement) et les consommateurs (citoyenneté), que la transition écologique deviendra un progrès économique durable.

Le design : un accessoire de séduction stratégique

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire (notamment dans la biscuiterie) et au segment « matériels », intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2 % pour le secteur "matériels".

Les efforts de Recherche et Développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères des normes IFRS. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

4 L'activité du Groupe Guillin en 2018

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

I - Compte de résultat

Le PAO du Groupe s'élève à 612,0 M€ en progression de 2,1 % par rapport à 2017 où il s'établissait à 599,6 M€. À taux de change constant, la progression est de 2,3 %. En 2018, 75 % des ventes sont réalisées en euros, 19 % en livres sterling et 5 % en zlotys.

Le PAO du secteur "emballages" s'établit à 573,9 M€ contre 562,4 M€ en 2017, soit une progression de 2 % en valeur et une légère diminution des volumes de 0,9 % liée à l'activité fruits et légumes.

Le PAO du secteur "matériels" s'établit à 38,2 M€ contre 37,3 M€ en 2017, soit une progression de 2,5 %. L'augmentation des **prix des matières premières** entamée fin 2016 s'est poursuivie tout au long de l'année 2017 puis jusqu'à mi-novembre 2018. Ainsi, en 2018, certaines matières plastiques ont encore vu leur prix moyen augmenter de 15 à 20 %.

La marge du Groupe diminue de 2,8 % par rapport à 2017 soit - 9,1 M€ en valeur. Elle se décompose par secteur de la façon suivante :

La marge du secteur "emballages" diminue de 3,2 % en valeur par rapport à 2017 (- 9,8 M€), malgré l'augmentation du PAO. Cette variation s'explique par un effet fortement négatif des prix d'achat et légèrement négatif des volumes malgré un effet positif des prix de vente toutefois insuffisant pour maintenir le niveau de marge de 2017 ;

La marge du secteur "matériels" augmente de 3,5 % en valeur par rapport à 2017 (+ 0,8 M€).

Le résultat opérationnel courant avant autres produits et autres charges opérationnels diminue de 16,5 M€, soit une baisse de 23,9 % par rapport à 2017. Il s'élève à 52,5 M€ contre 69,0 M€ en 2017. La baisse du résultat opérationnel courant est due essentiellement à la baisse du taux de marge et à l'augmentation des frais d'exploitation.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 52,8 M€ contre 70,0 M€ en 2017. Il représente 8,6 % du PAO

Les autres achats et charges externes augmentent globalement de 3,2 %.

- Les charges variables représentent 11,7 % du PAO (11,6 % en 2017). Les coûts de transport augmentent encore sensiblement cette année.

- Les frais fixes représentent 5,9 % du PAO contre 5,8 % en 2017.

Les charges de personnel augmentent de 2,8 %. Ils représentent 20 % du PAO contre 19,8 % en 2017.

Les autres charges et produits opérationnels du Groupe sont peu significatifs (gain net de 0,3 M€ contre 1,0 M€ en 2017, conséquence de remboursements d'assurance).

Le coût de l'endettement financier du Groupe continue de diminuer (- 0,3 M€) sous l'effet conjoint de la baisse de la dette financière moyenne et des taux d'intérêt des emprunts en portefeuille.

Le résultat net du Groupe s'élève à 36,1 M€ contre 49,3 M€ en 2017, soit une baisse de 26,8 %.

La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 63,2 M€, en baisse de 17,2 % par rapport à 2017 et représente 10,3 % du PAO.

2 - Bilan

Les capitaux propres attribuables au Groupe s'élèvent à 354,0 M€ en progression de 22,4 M€ par rapport à 2017. Compte tenu des acquisitions réalisées, la dette financière nette s'élève à 65,3 M€ au 31 décembre 2018 et représente environ une année de capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt. Hors acquisitions, la dette financière aurait légèrement diminué par rapport à fin 2017.

Le gearing est de 0,18 contre 0,06 en 2017.

Le Groupe Guillin a donc au 31 décembre 2018 une situation financière solide et saine.

3 - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un bénéfice de 40 260 748,05 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes pour : 11 117 250,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 28 781,90 €
- le solde, soit la somme de : 29 172 279,95 €

étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,60 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujéti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018

Le 23 janvier 2019, Groupe Guillin SA a acquis 100 % de la société espagnole Thiolat SL.

Le 31 janvier 2019, Alterecopack a exercé son option d'achat pour l'acquisition des 5,02 % complémentaires de Thiolat SAS.

Le 21 mars 2019, Alterecopack a acquis 100 % des sociétés roumaines Thiolat Transilvania et Thiolat Immobiliare.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1 - Contexte économique

L'environnement politique et économique de l'Europe reste complexe et les prévisions de croissance en zone euro sont plutôt orientées à la baisse. L'incertitude qui pèse autour du Brexit et des relations que pourront entretenir l'Europe et le Royaume-Uni lors des prochains mois vient renforcer la vigilance du Groupe en termes de croissance du chiffre d'affaires et d'investissements.

Bien que les prix des matières premières soient difficilement prévisibles, on peut néanmoins penser qu'ils devraient continuer d'augmenter en 2019, notamment pour la matière recyclée où la demande est forte mais les circuits de recyclage encore mal organisés en Europe. Ainsi, le Groupe va poursuivre son projet de partenariat avec Paprec Recyclage afin de proposer des solutions concrètes au marché.

Le Groupe estime par ailleurs que les campagnes médiatiques et législatives autour des emballages plastiques en France et en Europe pourraient, à court terme, désorienter le marché de l'emballage alimentaire au travers d'initiatives multiples pour introduire de nouveaux matériaux dont les qualités environnementales et sanitaires n'ont pas toujours été prouvées.

Le Groupe Guillin est conscient des changements profonds qui sont en train de s'opérer dans le secteur de l'emballage alimentaire et saura être un partenaire sérieux pour identifier les meilleures solutions d'emballage à proposer aux clients pour chaque utilisation spécifique. A ce titre, sa position de leader européen, sa large gamme de produits encore enrichie cette année et ses services

de Recherche et Développement devraient lui permettre d'affronter sereinement ces changements sociétaux.

2 - Contentieux : Droit de la concurrence

a) Comme nous vous en avons tenu informés dans les rapports annuels précédents depuis celui de 2011, la Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia (CNMC) Espagnole (anciennement Comisión Nacional de la Competencia) a mené une enquête sur des présomptions d'entente illégale qui se serait produite entre 1999 et 2006 sur le marché des emballages pour fruits et légumes en Espagne.

Veripack Embalajes, filiale de Groupe Guillin, ayant acquis en juin 2006 certains actifs spécifiques concernant les emballages pour le marché des fruits et légumes de la société Autobar Packaging Spain, se trouve ainsi avoir été soumise à cette enquête.

En décembre 2011, la CNMC ayant rendu publiques les conclusions de son enquête a notifié à Veripack Embalajes une amende dont Groupe Guillin était tenue solidairement responsable.

Veripack Embalajes considérant ne pas être responsable des agissements d'Autobar Packaging Spain, société toujours en activité sous le nom d'ITC Group Bilbao SA, a introduit un recours devant la cour d'appel de Madrid. À la suite de la décision de la cour d'appel de Madrid en 2013, la CNMC en mars 2015 a réduit l'amende à un montant de 1,2 M€. À la suite du recours formé contre cette décision, la CNMC, en février 2018, a réduit l'amende imposée solidairement à Veripack et Groupe Guillin à 0,7 M€. Cette somme a été payée ; néanmoins appel de cette décision a été interjeté devant l'Audiencia Nacional en 2018, la décision reste en attente.

b) Dans la continuité de ce litige, l'un des cartellistes a assigné, au plan civil, fin décembre 2012, les clients qui auraient subi un préjudice du fait de l'existence du cartel et les prétendus autres cartellistes dont certaines entités du Groupe Guillin, à savoir Nespak, Veripack Embalajes, et Groupe Guillin devant le tribunal de Bologne en Italie. Les clients ont présenté des demandes reconventionnelles en dommages et intérêts. Les entités du Groupe Guillin ont signé une transaction avec les clients dont le contenu est confidentiel. Début 2017, certains autres cartellistes ont signé une transaction avec les clients. Malgré ces transactions, le procès a continué quant aux demandes reconventionnelles entre concurrents, et entre les clients et les cartellistes n'ayant pas signé de transaction. Le juge a désigné un expert économique dont le rapport a été critiqué par les parties en cause. En 2018, le juge a imposé la communication des transactions intervenues entre les demandeurs et certains défendeurs. Les parties ont échangé des conclusions dont des conclusions finales et en réponse le 10 décembre 2018. La décision du tribunal est toujours en attente.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2018 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts.

7 Le Groupe Guillin et la bourse

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours le plus haut de l'année 2018 a été de 39,10 € et le plus bas à 16,02 €. Le cours moyen sur l'année a été de 29,80 €. Le cours de clôture au 31 décembre 2018 était de 19,38 € contre 34,40 € au 31 décembre 2017. La variation sur l'année 2018 a été de - 43,7 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a baissé de 21,9 %, le taux de rotation du capital est de 20,34 %.

En 2018, il a été échangé 3 768 190 titres pour une valeur totale de 103,7 M€.

Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un diffuseur professionnel agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est accompagnée par Gilbert Dupont en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2018, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction
Titres au 01/01/2018					
Contrat d'animation	5 939	200 896,59	33,83		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	40 069	333 638,59	8,33		
Achats	229 818	7 152 555,95	31,12		
Ventes	- 229 116	- 7 233 879,05	31,57	7 084 242,33	30,92
Titres au 31/12/2018					
Contrat d'animation	6 641	119 573,49	18,01		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	40 771	252 315,49	6,19		

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations reçues en vertu des disposi-

tions des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 15 %, 20 %, 25 %, 50 % et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au 14 mars 2019.

Seuils	Actions	Droits de vote AGM
5 %		
10 %		
15 %	SC Le Château	
20 %	SC L'Atelier SC La Brayère	SC L'Atelier SC Le Château
25 %		SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ Famille Guillin ⁽⁴⁾	
66,66 %		SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ Famille Guillin ⁽⁴⁾
90 %		
95 %		

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective (« Plan d'Epargne d'Entreprise - PEE » ou « Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE ») ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'incessibilité.

Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société

Depuis l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012 qui a expiré le 24 juillet 2015, aucune action gratuite n'a été attribuée.

Participation dans le capital d'autres sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 25 397 euros au titre de l'exercice 2018 et que l'impôt supporté à ce titre est de 8 744 euros.

Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2017	0,70 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2016	0,65 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2015	0,41 €	NÉANT	NÉANT

Filiales

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 18 des comptes sociaux.

Résultats des 5 derniers exercices de la Société

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux.

Conventions au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce

Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle d'emballage pour aliments créé par Monsieur François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham.

Opérations sur titres des dirigeants

Nous vous informons que la SC L'Atelier a procédé, au cours de l'exercice 2018, à l'achat de 60 000 titres.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

		Autres mandats et fonctions
Président du Conseil d'administration	François Guillin	Président des sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia. Gérant des sociétés Guillin Espana, Guillin Portugal et Guillin Deutschland. Administrateur des sociétés Socamel UK et Guillin Nederland. Administrateur Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria Espana, Tecnologias Socamel 3000 et Thiolat S.L.
	Sophie Guillin-Frappier	Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia. Présidente de la Gérance des sociétés Guillin Polska et Kreis Pack. Présidente des sociétés Sharp Interpack, Alterecopack et Thiolat SAS. « Director » des sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgewater. Dirigeant des sociétés Guillin Nederland et Guillin Deutschland.

Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions nouvelles, visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, qui ont été autorisées par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos.

Les nouvelles conventions autorisées sont les suivantes :

- Le Conseil d'Administration a, en date du 30 mars 2018, autorisé la signature de l'avenant du 29 juin 2018 au contrat de crédit revolving du 7 décembre 2005 entre la Société et la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska et au contrat de crédit revolving en PLN du 1^{er} juillet 2016 entre la Société et la société Kreis Pack (Kreis Pack ayant fusionné le 31 janvier 2018 avec Guillin Polska, les droits et engagements de Kreis Pack au titre du contrat de crédit revolving en PLN ont été transférés de plein droit à Guillin Polska), ayant pour objet de modifier les conditions appliquées, et d'augmenter le montant maximum du crédit revolving, ceci à effet du 1^{er} juillet 2018,
- Le Conseil d'Administration a, en date du 30 mars 2018, autorisé la signature de l'avenant n°1 du 29 juin 2018 au contrat de crédit revolving en Euros du 3 mai 2017

entre la Société et la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska, ayant pour objet de modifier, à effet du 1^{er} juillet 2018, les conditions précédemment appliquées,

- Le Conseil d'Administration a, en date du 19 septembre 2018, autorisé la signature du contrat de cession du 18 décembre 2018 relatif aux 10 parts sociales de Guillin Polska détenues par Madame Sophie Guillin-Frappier cédées le 18 décembre 2018 à la Société, la Société devenant ainsi associé unique de Guillin Polska.

- Le Conseil d'Administration a, en date du 23 novembre 2018, autorisé la signature du contrat de cession d'invention du 3 décembre 2018, à effet rétroactif au 18 octobre 2017, entre Monsieur François Guillin, Président de la Société, et la Société, concernant un emballage de conditionnement de produits alimentaires.

Tableau récapitulatif des délégations de compétences en cours de validité au Conseil d'Administration

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L.225-129-6 C Com	Augmentation de capital par incorporation de réserves L.225-129-2 et L.225-130 C Com	Augmentation de capital avec maintien du DPS L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public L.225-129-2 C Com	Augmentation de capital avec suppression du DPS par une offre visée au II de L.411-2 du CMF L.225-129-2 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L.225-209 C Com
Assemblée Générale d'autorisation	AGM du 15 juin 2018 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 15 juin 2018 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 15 juin 2018 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 15 juin 2018 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 15 juin 2018 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 15 juin 2018 Délégation de compétence Durée 24 mois
Montant autorisé	344 000 €	20 000 000 €	10 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	Indéterminé dans la limite de 10 % du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. La Direction Générale de la Société est assumée par Madame Sophie Guillin-Frappier.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce tableau figure dans la partie "INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)".

RESPONSABILITÉ SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIÉTALE

La présente Déclaration de performance extra-financière contient les informations sociales, sociétales et environnementales requises au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, modifié par la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 - art. 55, l'ordonnance n° 2017-1180 et du décret d'application n° 2017-1265, ayant transposé la Directive 2014/95/UE du Parlement

européen et du Conseil du 22 octobre 2014, relative à la publication d'informations non financières.

La Déclaration de Performance extra-financière s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par le Groupe Guillin afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

MODÈLE D'AFFAIRES

Tendances du secteur des solutions

Des modes de vie en constante évolution et des attentes nouvelles

Tendance à consommer nomade

Nécessité de réduire le gaspillage
et de garantir la sécurité alimentaire

Les ressources

Capital financier

Un Groupe Industriel français familial
Un Actionnariat diversifié grâce à la cotation sur
EuroNext Growth avec une capitalisation boursière à
fin décembre 2018 de 359 M€

Capital manufacturer

15 sites de production dans 6 pays tous situés en Europe
Certification ISO 9001, et BRC et/ou HACCP de tous les sites de production

Capital humain

En 2018, le Groupe compte près de 2500 salariés dont 40 % en France et 60 % hors France. La formation continue est un axe du développement humain au sein du Groupe

Capital investi

Chaque année, le Groupe investit entre 4 % et 7 % de son chiffre d'affaires pour améliorer son parc de machines et développer des nouveaux produits

Capital environnemental

- Une empreinte environnementale maîtrisée notamment grâce à :
 - Des engagements en faveur du recyclage et de l'économie circulaire
 - Tous les produits fabriqués sont éco-conçus
 - Une réduction de 40 % du poids de ses emballages depuis 20 ans
- Le lancement dès 2005 d'une ligne d'emballages en PLA
- Des circuits fermés d'eau

Capital social et relationnel

Un ancrage territorial fort et historique
Une prise en compte des parties prenantes

**Une organisation par secteur d'activité
Une spécialisation par marché
et par pays au service des Clients**

Le secteur "Emballages"

Des solutions d'emballage alimentaire
qui répondent aux attentes des consommateurs
en matière de sécurité alimentaire
et de modes de consommation
Métiers de Bouche - Fruits et Légumes - IAA

Le secteur "Matériels"

Des solutions de conditionnement
et de transport destinées aux collectivités
et à la restauration collective

QUALITE - GAMME - SERVICE



PRÉAMBULE

Le Groupe Guillin est un acteur majeur des solutions d'emballage alimentaire notamment pour les marchés des métiers de bouche, des fruits et légumes et de l'industrie agroalimentaire, et de la fabrication de matériels tels que les machines de scellage et de chariots destinées principalement à la restauration collective. Le Groupe a la vocation et les moyens de poursuivre le développement d'une fédération de PME dynamique et très performante qui intègre l'économie circulaire dans son activité.

Dans ce cadre, le Groupe Guillin promeut au sein de cette fédération une culture de responsabilité et d'innovation,

basée sur un système décentralisé permettant de garantir une large autonomie à ses filiales dans le respect des valeurs du Groupe : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'audace et le respect. Les filiales peuvent ainsi mener à bien et de manière éthique leurs projets.

L'activité même du Groupe Guillin dans et pour le développement durable est une source forte d'adhésion au projet d'entreprise pour tous ses collaborateurs et collaboratrices. La culture d'entreprise qui se construit sur ces valeurs et se renforce chaque jour par la contribution de chacun et chacune et par l'exemplarité de son management, est garante d'intégrations réussies dans un groupe qui croît régulièrement par acquisition.

Solutions d'emballages alimentaires

Volonté d'aller vers une économie circulaire avec des matériaux recyclables et prenant en compte la fin de vie des produits

Des réglementations de plus en plus contraignantes

Une stratégie de croissance endogène et exogène fondée sur la diversité de notre offre, la réactivité et la qualité

Création de valeur

Acquisition d'actifs liés à une activité CPET permettant de maîtriser un nouveau matériau et d'accéder à un nouveau marché

Acquisition du Groupe Thiolat spécialiste du carton et du papier pour les solutions d'emballages certifié FSC et Imprim'Vert

Capital financier

Un résultat opérationnel d'activité de 53 M€
Un résultat net de 36 M€
Un résultat net par action de 1,95 €
Un dividende par action de 0,60 €



Capital manufacturier

1 nouveau site en France grâce à l'acquisition du Groupe Thiolat et 1 en Roumanie
Deux nouveaux matériaux : CPET et carton / papier



Capital humain

289 nouveaux collaborateurs
Un effectif 2018 de 2500 collaborateurs avec plus de 30 nationalités
Temps partiel : 4,08 % de l'effectif
+ 49 700 heures de formation



Capital intellectuel

Création de nouveaux produits protégés par des marques, brevets, noms de domaine et dessins et modèles. En 2018, plus de 32 nouveaux titres ont été déposés



Capital environnemental

Utilisation en moyenne de 70 % de matière première plastique recyclée pour les emballages en PET
100 % des emballages proposés par Groupe Guillin sont recyclables, réutilisables ou compostables
Souscription à la démarche DEEE sur les déchets électroniques pour les sociétés du secteur matériel
Prise en compte de la problématique du recyclage avec l'accord de partenariat avec Paprec
Lancement de la démarche CleanSweep



Capital sociétal et relationnel

Une présence au sein des syndicats professionnels (Elipso, British Plastics Federation,...) et discussions avec des éco-organismes (Citéo, Valorplast)
Une écoute des clients permanente
La création d'un Fonds de Dotation en faveur de la promotion du patrimoine architectural, culturel, industriel et artistique des villes, communes ou lieux où le Groupe a des activités



Lancement du projet REUSAL avec Paprec Recyclage

DÉMARCHE GLOBALE

Le Groupe Guillin, en tant qu'acteur de l'économie circulaire, inscrit ses actions quotidiennes et à long terme dans une démarche responsable, tant du point de vue social, sociétal qu'environnemental. À ce titre, les diverses filiales qui le constituent disposent des moyens adaptés à leur taille respective – personnel, budgets alloués, moyens techniques, formation, assistance de consultants externes – pour assurer la meilleure performance en ces matières. Un système d'information continue, avec des préconisations discutées régulièrement, est mis en œuvre dans le Groupe Guillin. Les informations collectées sont analysées et incluses, pour certaines d'entre elles, dans le rapport annuel du Groupe.

La démarche RSE s'appuie sur l'identification des risques (paragraphe 2.25 page 45) auxquels le Groupe est confronté et aux enjeux de son écosystème. Ses parties prenantes interrogent régulièrement le Groupe sur la manière dont il répond à leurs attentes. Ainsi, des questionnaires sont régulièrement envoyés aux entités, que ce soit dans des marchés de gré à gré au travers de plateformes telles qu'Ecovadis ou Valorise ou lors des marchés publics de collectivités locales (en particulier pour les métiers relatifs au secteur " Matériels ").

Le croisement de ces différentes attentes a permis l'identification de 4 axes qui synthétisent la démarche RSE du Groupe et fixent le cadre dans lequel chacune des filiales inscrit ses plans d'action.

Ces axes sont traités en regard des objectifs de développement durable afin de s'appuyer sur un référentiel universellement reconnu établi par les 193 Etats membres de l'Organisation des Nations unies (ONU).

• Conduire notre développement avec éthique et conformité



• Optimiser le cycle de vie de nos produits et en promouvoir l'usage vertueux



- Parties prenantes
- Ecoconception
- Utilité sociétale, sûreté alimentaire et réduction du gaspillage alimentaire

• Mettre à disposition de tous nos collaborateurs un cadre de travail sûr et épanouissant



• Préserver l'environnement dans nos activités



PÉRIMÈTRE COUVERT

L'intégralité du périmètre de consolidation, à l'exception de la société KIV Verpackungen (pour les données environnementales et pour les données sociales autres que les effectifs, l'âge et l'ancienneté des salariés) et de celles acquises en 2018, est traitée dans le reporting. Les données environnementales ne concernent que les sites de production. Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées sur un périmètre de production France.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a intégré les sociétés du Groupe Thiolat constitué de 4 entités basées en France, Espagne et Roumanie avec environ 140 personnes qui ne font pas partie du périmètre concerné par cette DPEF. L'effectif total du Groupe, au 31/12/2018, est de 2 476 personnes.

ACTEURS

La responsabilité en matière sociale, sociétale et environnementale est déléguée au plus près du terrain pour plus d'efficacité. À ce titre, le Directeur Général de chaque filiale a directement la responsabilité de ces sujets et s'appuie sur des collaborateurs dédiés, formés et nommés à cet effet.

Pour les filiales :

- Les aspects sociaux sont traités par le Responsable Ressources Humaines et consolidés par le Responsable Ressources Humaines Groupe ;
- Les aspects environnementaux sont confiés aux Directeurs Généraux ;
- Les thématiques sociétales relèvent, en général, du Directeur Général de chaque filiale, responsable de la relation avec les services administratifs des autorités publiques. Il s'assure que les réglementations sont respectées et conduit les investissements industriels et de formation des personnels nécessaires afin de rester au meilleur niveau technique en matière d'environnement et de sécurité. Les décisions relatives au mécénat sont traitées au niveau de la Direction Générale de Groupe Guillin.

Une harmonisation des méthodes est réalisée pour créer un référentiel commun, tenant toutefois compte des spécificités des différentes entités opérationnelles du Groupe Guillin.

Depuis sa création, le Groupe Guillin s'est construit autour de valeurs pregnantes et de convictions qui assurent son développement et guident le comportement de chacun. Parmi ces valeurs, l'éthique a toujours été une valeur essentielle et indiscutable permettant au Groupe d'acquérir une réputation exemplaire. Dans le cadre de sa gouvernance, le Groupe Guillin a décidé d'adopter le Code de Conduite anti-corruption rédigé par Middennext afin de concrétiser ses engagements sur le sujet de l'anti-corruption et de le partager avec l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que tous les tiers avec lesquels le Groupe est amené à interagir.

1- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : CONDUIRE NOTRE DÉVELOPPEMENT AVEC ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

1.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Les collaborateurs du Groupe sont recrutés de préférence au niveau local, l'encadrement étant par définition plus mobile. L'intégration du personnel dans le tissu local est essentielle à maintenir et à développer. Cet ancrage territorial, impulsé par le fondateur du Groupe et perpétué par la Direction Générale actuelle, est une des dimensions importantes de la responsabilité sociétale du Groupe Guillin.

Le Groupe accueille en permanence des stagiaires et des jeunes en formation en alternance, la plupart du temps en formation dans des écoles situées à proximité.

Les fournisseurs et sous-traitants sont sélectionnés prioritairement dans un périmètre local. Le Groupe Guillin est mobilisé pour le maintien d'une activité industrielle dans les régions où les sociétés du Groupe sont implantées.

Ainsi, les filiales françaises ont cartographié leurs fournisseurs. Il s'avère que 25 % de leurs fournisseurs sont situés dans le département où elles sont situées pour des achats représentant 10 % du montant total de leurs dépenses.

Plus largement, le Groupe privilégie les achats en France. L'ancrage local et national est donc fort et la création de valeur sur le territoire importante.

Achats par les sociétés françaises en 2018	Part des fournisseurs en nombre	Part des fournisseurs en fonction du chiffre d'affaires réalisé
Fournisseurs localisés dans le département de la filiale	25 %	10 %
Fournisseurs localisés en France (y compris dans le département de la filiale)	89 %	69 %
Fournisseurs localisés à l'étranger	11 %	31 %

Le Groupe Guillin s'attache également à sélectionner ses fournisseurs et sous-traitants en vérifiant, autant que faire se peut, que ces derniers opèrent avec un niveau d'exigences sociale et environnementale équivalent à celui du Groupe.

À ce titre, au niveau du Groupe, les principaux fournisseurs se répartissent en deux catégories :

- Fournisseurs importants à dimension nationale voire internationale avec des niveaux d'exigences reconnus sur le marché et gérés au niveau central, et
- Fournisseurs locaux pour lesquels les pratiques sont vérifiées sur le terrain directement de sorte à ne pas mettre en risque la société ni le fournisseur en cas d'une dépendance trop importante vis-à-vis de Groupe Guillin ou d'une de ses filiales en tant que client.

En 2018, Groupe Guillin a créé un Fonds de Dotation en faveur de la promotion du patrimoine architectural, culturel, industriel et artistique des villes, communes ou lieux où le Groupe a des activités ou avoisinant, tant en France qu'à l'étranger à travers ses filiales.

1.2 RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES ET LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DU GROUPE

Sur une base régionale ou locale, les sociétés du Groupe sont parfois des employeurs importants et leur notoriété se traduit clairement par une responsabilité à caractère sociétal. Un dialogue au cas par cas avec les autorités locales, les associations ou les riverains permet d'insérer de manière naturelle les activités industrielles du Groupe Guillin dans la vie locale, sur la base de sujets d'intérêt local (accès, assainissement, protection des locaux...).

À titre d'exemple, l'extension du site de Guillin Emballages à Ornans s'est effectuée en relation avec la DREAL, car le site se situe dans la vallée de La Loue, protégée dans le cadre du réseau Natura 2000.

Le Groupe Guillin est présent au sein des syndicats professionnels (Elipso, British Plastics Federation...) et discute avec des éco-organismes (Citéo, Valorplast) pour optimiser en particulier le recyclage des emballages alimentaires qu'il produit. Ainsi, Guillin Emballages s'est engagée en 2018 dans le programme Clean Sweep®, fruit des réflexions communes entre les principales organisations représentatives de la filière plastique, PlasticsEurope, pour les fabricants de matières plastiques, la Fédération de la Plasturgie, pour les entreprises de transformation et Elipso, pour les entreprises de l'emballage plastique et souple. Ce programme adapté aux méthodes des industriels de la filière vise à diffuser et à systématiser les bonnes pratiques permettant de réduire les pertes et rejets de granulés lors des opérations de production, transport et transformation de ces granulés. Cette action sera étendue à d'autres sociétés du Groupe.

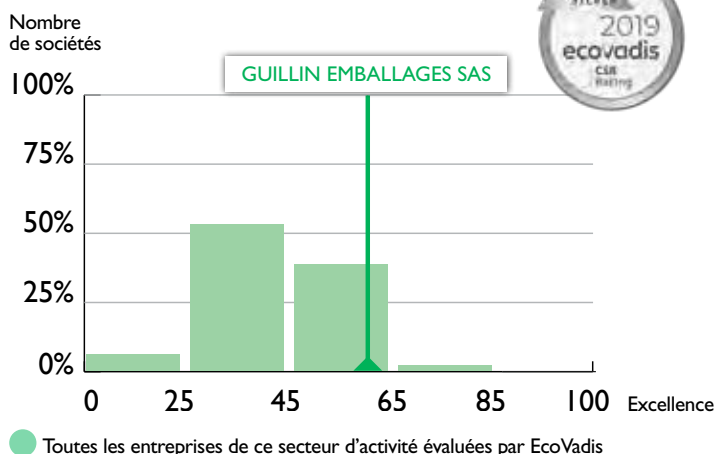
Les relations avec les clients sont animées au quotidien et le Groupe est extrêmement attentif aux évolutions de la société qui se traduisent dans les cahiers des charges de ses clients. Pour rester compétitif et leader, il est en effet primordial d'intégrer dans la stratégie du Groupe les conséquences des modes de vie des consommateurs finaux, de plus en plus nomades et sensibles au gaspillage alimentaire. Les réglementations deviennent de plus en plus contraignantes au niveau de l'industrie plastique et l'économie circulaire est au cœur de la législation. La

réactivité de ses outils de production est fondamentale et des produits développés pour un client dans un pays peuvent très rapidement être produits à proximité. La capacité du Groupe à maîtriser et à proposer des nouveaux matériaux tels que le CPET (polyéthylène téréphtalate cristallin), le carton ou le papier, grâce à l'acquisition du Groupe Thiolat en 2018, est également une force. Pour rappel, le CPET permet le passage du congélateur au four. Le carton est quant à lui issu de filières certifiées FSC et imprimé selon les critères de la

marque Imprim'Vert.

La filiale Guillin Emballages a obtenu, dès sa première cotation par Ecovadis, le niveau Silver la classant dans les 12 % des entreprises de son secteur les plus performantes évaluées. Les notes obtenues dans les quatre thèmes que recouvrent cette cotation sont équilibrées traduisant un niveau de performance régulier tant en matière d'environnement, de social, d'éthique et d'achats responsables.

Répartition des scores globaux



1.3 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Le Groupe Guillin veille rigoureusement à ce que les comportements individuels et collectifs respectent une éthique irréprochable, tant dans les rapports entre les collaborateurs du Groupe qu'en ce qui concerne la conduite des affaires.

Cette éthique est basée sur les valeurs du Groupe instaurées depuis sa création par son fondateur et perpétuées par l'actuelle Direction Générale : l'esprit d'équipe, l'excellence, la performance, l'audace et le respect mais également l'honnêteté et le refus catégorique de toute pratique déloyale. Aucun compromis n'est accepté.

Les produits vendus par le Groupe sont soumis à des cahiers des charges stricts établis par les clients et respectent les normes européennes et/ou nationales dans lesquels les produits sont fabriqués. Bien que les produits du Groupe ne soient pas vendus directement au consommateur final par le Groupe, le respect sans compromis de ses obligations constitue la garantie de la protection de la santé et de la sécurité du consommateur final (cf. Paragraphe 2).

1.4 DROITS DE L'HOMME

Le Groupe Guillin conduit ses actions quotidiennes avec respect et éthique. Il n'opère pas dans les pays où les droits fondamentaux de l'homme sont menacés.

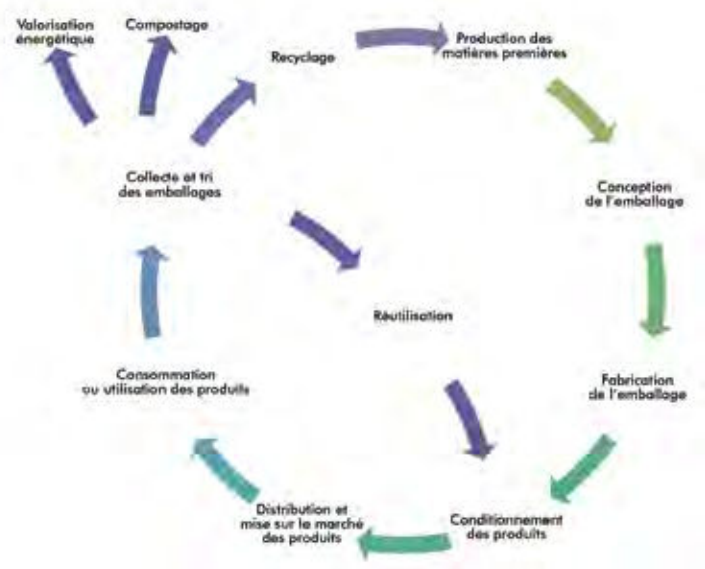
2- RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : OPTIMISER LE CYCLE DE VIE DE NOS PRODUITS ET EN PROMOUVOIR L'USAGE VERTUEUX

Les emballages alimentaires répondent à des attentes en matière de sécurité alimentaire, d'hygiène, de lutte contre le gaspillage alimentaire, de praticité, de nomadisme et, de plus en plus, de respect de l'environnement.

En ce qui concerne notre secteur d'activités "matériels", ce dernier ne s'envisage qu'en association avec des emballages alimentaires (barquettes) et, doit anticiper également les attentes de la société civile pour conserver une compatibilité entre matériel et contenant.

2.1 DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES 100 % RECYCLABLES

Le cycle de vie des emballages plastique peut être schématisé par les étapes suivantes. Le Groupe Guillin prend en compte l'ensemble de ces étapes dans la conception de ses produits et ce dans le but de réduire au maximum les ressources non renouvelables entrantes et les déchets sortants.



Ce schéma complexe permet de comprendre que la question du recyclage des emballages plastique concerne de nombreux acteurs qui doivent participer au processus. Les emballages fabriqués par le Groupe Guillin sont 100 % recyclables mais ce n'est pas pour autant qu'ils sont 100 % recyclés. En effet, toutes les collectivités locales n'ont pas mis en place l'extension des consignes de tri permettant l'optimisation de ce processus. À partir de début 2019, 24 millions de Français de 250 collectivités locales ⁽¹⁾ pourront trier tous les emballages. L'objectif est que 100 % des français puissent le faire à horizon 2022.

Cette démarche doit nécessairement s'accompagner de pédagogie et de sensibilisation des citoyens afin que les gestes de tri soient respectés et suivis.

Mais collecte et recyclage efficace ne sont pas forcément simples à organiser. C'est pourquoi Paprec Recyclage et Groupe Guillin se sont associés en 2018. Décidés à accompagner la dynamique autour du recyclage plastique, le leader français du recyclage et le leader européen en solution d'emballages alimentaires ont lancé le projet REUSAL pour accélérer le tri et le recyclage des barquettes plastiques en PET (polyéthylène) et renforcer l'écoconception des produits sur le marché.

Groupe Guillin, précurseur en matière d'innovation, s'est toujours attaché à éco-concevoir l'ensemble de ses emballages. « *Soucieux de l'environnement, notre Groupe fabrique depuis plus de 15 ans des emballages alimentaires en PET constitués de plus de 50 % de matière recyclée de qualité alimentaire. Ce principe vertueux permet d'assurer un cycle de vie infini pour nos produits* » confirme Sophie Guillin-Frappier, Directeur Général du Groupe Guillin. « *Ce projet a pour objectif d'aller encore plus loin dans notre démarche d'économie circulaire et de nous permettre de maximiser le pourcentage de matière recyclée dans la fabrication de nos produits.* »

Paprec Recyclage et Groupe Guillin ont ainsi pour objectif de mettre en place le programme de développement suivant :

- Développer et optimiser le sur-tri des barquettes dans les flux de collecte sélective,
- Développer la technologie de régénération de ces flux,
- Renforcer l'écoconception des emballages alimentaires, et
- Optimiser l'incorporation de matériaux de grade alimentaire issus du recyclage.

2.2 DES EMBALLAGES ALIMENTAIRES ÉCO-CONÇUS

« L'écoconception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie » (AFNOR, 2004). Il s'agit en conséquence de penser à la fin de vie du produit avant même de le produire. Groupe Guillin a intégré l'écoconception depuis sa création :

- En réduisant le poids des produits : jusqu'à 40 % de poids en moins en 20 ans,
- En optimisant l'empreinte carbone des transports en réduisant le pas d'empilage des emballages, ce qui permet de maximiser le nombre de produits transportés dans un carton,
- En investissant dans de nouveaux outils et machines de dernière génération moins consommatrices d'énergie.

En matière d'innovation, le Groupe s'intéresse et assure une veille sur tous les nouveaux matériaux qui sont en cours de développement et notamment les bioplastiques. La réglementation française définit par exemple un bioplastique comme biosourcé et biodégradable. Le Groupe Guillin propose une gamme biosourcée et des produits en PLA (acide polylactique). Ces derniers sont 100 % biosourcés mais il n'existe pas de filière spécifique de recyclage. Sa capacité à être composté de manière industrielle n'est donc pas utilisée de manière optimale. Le retour d'expérience et les études d'impact de ces nouveaux matériaux reste à être obtenus.

⁽¹⁾ Source Citeo : <https://www.citeo.com>

3- RESPONSABILITÉ SOCIALE : METTRE À DISPOSITION DE TOUS NOS COLLABORATEURS UN CADRE DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT

3.1 EMPLOI

Effectifs fin de période

Effectifs par catégorie	2018
Cadres	253
Non-cadres	2 223
Total	2 476

Au 31/12/2018, le Groupe employait 2 277 personnes en contrat à durée indéterminée, 185 personnes en contrat à durée déterminée et 14 alternants. L'effectif des sites de production représente 95 % de l'effectif total du Groupe.

Répartition des effectifs hommes / femmes

Le Groupe Guillin opère dans un environnement industriel traditionnellement masculin. La politique de recrutement s'attache, à compétences égales, à permettre aux femmes d'accéder à des postes techniques et industriels.

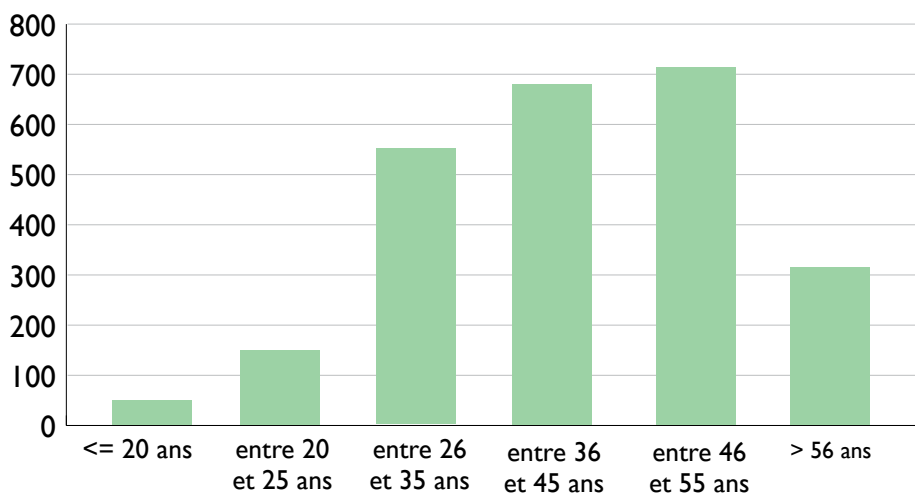
Parité H/F sur l'effectif global	Hommes	Femmes	Total
2018	1 571 63 %	905 37 %	2 476 100 %

Parité H/F sur l'effectif cadre	Hommes	Femmes	Total
2018	187 74 %	66 26 %	253 100 %

Répartition des effectifs par âge

Répartition des effectifs	<=20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	>56 ans
2018	51 2 %	158 6 %	559 23 %	686 28 %	708 29 %	314 13 %

Pyramide des âges



Répartition des effectifs par zone géographique

Répartition des effectifs	France	Europe (hors France)
2018	997 40 %	1 479 60 %

Répartition des effectifs	Europe du Sud : Espagne, France, Italie, Portugal	Europe du Nord : Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni
2018	1 391 56 %	1 085 44 %

Ancienneté des effectifs

Répartition des effectifs	<=2 ans	entre 3 et 5 ans	Entre 6 et 10 ans	Entre 11 et 15 ans	Entre 16 et 20 ans	>21 ans
2018	791 32 %	343 14 %	376 15 %	381 15 %	235 9 %	350 14 %

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 10,22 ans traduisant la fidélité des collaborateurs.

Les départs se sont répartis comme suit au titre de l'exercice 2018 :

Départs	Démissions et ruptures conventionnelles	Licenciements	Fins de contrat à durée déterminée	Autres (retraite, décès, départs pendant période d'essai...)
2018	219	62	225	196

2018	Effectif total	France	Reste de l'Europe
Taux d'entrées	11,45	8,5	13,50
Taux de départs ^(a)	14,26	10,82	16,25
Dont départs volontaires ^(b)	8,12	11,30	5,91
Dont départs involontaires ^(c)	4,20	4,44	4,03
Taux de rotation ^(d)	12,86	9,66	15,08

Taux d'entrées : nombre de recrutements de l'année divisé par les effectifs totaux au 1^{er} janvier *100

Taux de départs : nombre de départs de l'année divisé par les effectifs totaux au 1^{er} janvier *100

(a) Tous motifs

(b) Démissions

(c) Licenciements, fin de période d'essai

(d) Taux de rotation : taux d'entrées et de départs divisé par 2

2018 En nombre	Recrutements		Départs	
	CDI	CDD	CDI	CDD
Effectif total	289	425	322	225
France	88	226	98	102
Reste de l'Europe	201	199	224	123

Le recours aux CDD est principalement lié aux besoins de main d'œuvre saisonnière et pour les remplacements.

Rémunérations

Rémunérations globales

Charges de personnel en k€	2018
Charges de personnel (participation et charges sociales incluses)	108 021*

* Périmètre RSE

Le Groupe Guillin conduit une politique de rémunération qui s'attache à ce que ses salariés soient rémunérés dans les conditions du marché, en tenant compte des spécificités locales. Des accords de participation ont été mis en place dans les sociétés françaises conformément à la réglementation. Le Groupe a une politique d'épargne salariale volontariste avec la mise en place d'accords d'intéressement.

Évolution des rémunérations et rémunérations par catégorie

Compte tenu de l'absence de pertinence des informations consolidées en matière d'évolution des rémunérations et de leur caractère confidentiel, ces informations ne sont pas fournies.

3.2 ORGANISATION DU TRAVAIL

Organisation du temps de travail

Les collaborateurs du Groupe Guillin, en raison de la diversité des secteurs d'activité dans lesquels évoluent les sociétés dont ils sont salariés, tant en France qu'à l'étranger, relèvent de plusieurs conventions collectives

et législations nationales. L'organisation du temps de travail est conforme auxdites conventions et législations. Les processus industriels mis en œuvre dans le Groupe sont quelquefois à fonctionnement continu. Dans ce cas, le travail s'organise principalement en trois et cinq postes, dans le respect des législations en vigueur.

Les usines du Groupe peuvent avoir recours à des CDD pour faire face à des pics de production (saisonnalité dans le cas des emballages pour fruits et légumes par exemple) ou des remplacements de personnels absents, y compris lors des congés.

Des aménagements du temps de travail, en fonction des demandes des salariés et dans la mesure où l'organisation le permet, sont mis en place. 4,08 % des salariés sont ainsi à temps partiel.

Absentéisme

Les maladies représentent la majorité des heures d'absence.

Au total, les heures d'absence représentent environ 4,91 % des heures travaillées dans le Groupe.

Absence	Maladie	Accident du travail(*)	Maladies professionnelles	Total
2018	89 %	8,8 %	2,1 %	100 %

* Incluant les accidents de trajet représentant 0,9 % des absences.

Le Groupe est sensibilisé à la problématique des maladies professionnelles. De nombreux efforts ont été réalisés pour automatiser ou semi-automatiser certaines lignes de production. L'ergonomie des postes de travail est également étudiée.

Les salariés ne sont pas exposés à des produits chimiques dangereux. Ils sont équipés d'équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, lunettes, blouses et bouchons d'oreille réalisés sur mesure).

L'objectif est le respect de la sécurité et de la santé au travail en mettant en place notamment un système de prévention afin d'agir concrètement sur les maladies professionnelles et d'en réduire les effets.

3.3 RELATIONS SOCIALES

Chaque société assure l'ensemble de ses relations sociales au niveau local le plus direct, en fonction de son métier. Ainsi, au niveau des filiales et dans le respect de la législation, ont été signés des accords collectifs portant par exemple en France sur :

- l'épargne salariale,
- l'égalité professionnelle homme-femme,

- l'aménagement du temps de travail.

La négociation avec les instances représentatives du personnel des sociétés du Groupe est faite annuellement. Les accords collectifs sont régulièrement renouvelés ou renégociés à leurs différentes dates d'échéance. La majorité des entreprises françaises ont mis en place le CSE, les autres le feront en 2019.

Pour les sociétés ne disposant pas d'instance représentative du personnel en raison de leur taille, il existe au quotidien un dialogue direct et de proximité avec la Direction.

3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les filiales du Groupe s'attachent à assurer à leurs collaborateurs la formation nécessaire en matière de sécurité, pour leur prise de fonction, l'adaptation aux nouveaux outils de production et l'évolution de leurs métiers. Certaines sont également certifiées selon la norme OHSAS 18001, traduisant la maturité de la démarche en matière de santé sécurité au travail. Il s'agit de deux de nos filiales anglaises et de l'une de nos filiales espagnoles.

Chaque année, les entreprises du Groupe réalisent des

travaux et prennent des mesures visant à améliorer la santé et la sécurité de leurs collaborateurs. Entre 4 et 7 % du chiffre d'affaires du Groupe est investi chaque année pour notamment améliorer le parc de machines et ainsi développer de nouveaux produits en bénéficiant des dernières technologies à disposition.

Par ailleurs, les collaborateurs, comme les visiteurs, ne peuvent accéder aux installations industrielles que pourvus des équipements de sécurité obligatoires. Le respect des consignes de sécurité est l'affaire de tous.

Les sociétés du Groupe respectent les obligations légales

en matière d'établissement et de consultation du CHSCT, ou équivalent. Le Directeur Général de chaque filiale est directement responsable de ces sujets et peut s'appuyer s'il le souhaite sur un responsable Qualité, Sécurité, Environnement.

Des règlements intérieurs sont également en place précisant les règles à respecter par le personnel en matière d'hygiène, de sécurité et de santé.

Au cours de l'année 2018, il y a eu 97 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail.

	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Taux de Gravité ⁽²⁾
2018	23,16	0,52

⁽¹⁾ Nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées

⁽²⁾ Nombre de jours d'absence pour motif d'accidents pour mille heures travaillées

3.5 FORMATION

Dans les métiers industriels, que ce soit pour la fabrication d'emballages alimentaires ou l'assemblage de solutions de conditionnement et de transport, des techniques éprouvées sont mises en œuvre de façon spécifique. Le savoir-faire est donc un capital qui fait la différence. Au-delà de sa transmission au quotidien dans les équipes, de nombreuses actions de formation sont conduites.

Pour les autres métiers, des formations en langue,

management, techniques de vente sont déployées.

Par ailleurs, des moyens spécifiques sont consacrés à la formation en matière de sécurité et santé et ce dès le premier jour d'arrivée de tout nouveau collaborateur, stagiaire inclus. Plus de 19 % du temps de formation traite de ces thématiques.

Le plan de formation est conçu à partir des besoins identifiés par chacun des managers notamment lors des entretiens professionnels.

Formation	Nombre d'heures de formation / heures travaillées	Nombre de salariés ayant suivi une formation dans l'année	Moyenne des heures de formation par salarié dans l'année
2018	49 703 soit 1,2 %	1 315	16 heures

Les filiales du Groupe participent également à la formation des jeunes par le biais du recrutement et de la formation de stagiaires, apprentis et de contrats en alternance :

Stagiaires
2018

3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES / ÉGALITÉ DES TRAITEMENTS

L'adhésion au projet du Groupe Guillin s'affranchit des différences culturelles. C'est pourquoi dans le Groupe aucune discrimination, tant à l'embauche que dans la gestion quotidienne des ressources humaines, n'est tolérée

et seule la compétence compte à l'exclusion de tout autre critère. Les Directeurs Généraux et les Responsables des ressources humaines veillent au respect de cette politique.

Plus spécifiquement, le Groupe Guillin veille, à situation comparable, à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les aspects sociaux et salariaux.

	Part des femmes dans les effectifs au 31/12/2018	Part des femmes dans l'effectif cadre au 31/12/2018
2018	37 %	26 %

Il s'attache de même à promouvoir la diversité – dans tous ses aspects – dans la constitution de ses équipes. Soucieux de l'insertion des personnes handicapées dans l'entreprise et malgré un environnement de travail industriel souvent difficile à aménager pour assurer le meilleur niveau de sécurité, le Groupe emploie 48 personnes handicapées, correspondant à 1,94 % de l'effectif au 31/12/2018.

3.7 PROMOTION ET RESPECT DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Groupe Guillin veille à promouvoir dans toutes ses usines et filiales des comportements respectant en tous points les conventions internationales, en particulier en matière de droit du travail. A ce titre, sont librement exercés la représentation du personnel, les procédures de consultation du personnel et la liberté syndicale. Opérant dans des pays européens, le Groupe n'est pas confronté à des problématiques relatives au travail forcé ou au travail des enfants. Il reste cependant attentif à ces sujets.

4- RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE : PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DANS NOS ACTIVITÉS

Les éléments qui sont exposés dans cette section relèvent des dispositions environnementales visées à l'article R. 225-105 du Code de commerce.

4.1 POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Acteur impliqué dans l'économie circulaire depuis de très nombreuses années, le Groupe Guillin inscrit son activité en interaction avec son écosystème environnemental. L'objectif de l'économie circulaire est de produire des biens et des services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Dans ce cadre, le Groupe s'engage à :

- optimiser la gestion de la ressource en eau
- maîtriser ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre
- contrôler l'air autour de ses sites de production
- réduire le niveau sonore dans et autour de ses sites.

Les aspects relatifs aux enjeux environnementaux des produits fabriqués par le Groupe sont traités au paragraphe 2 de cette déclaration.

Les problématiques environnementales sont donc traitées afin d'apporter des réponses adaptées dans chacune de ses filiales, lesquelles sont mises en œuvre au quotidien par la politique de sensibilisation menée par le Directeur Général en local, notamment du fait même de l'activité

industrielle de chaque filiale. La réglementation, définie par les autorités administratives telles que la DREAL, est respectée. Bien que le Groupe n'ait pas opté pour un recours systématique à une certification extérieure en matière environnementale, chaque filiale respecte des critères de qualité propres en vue du respect des normes environnementales. Cependant, chaque filiale peut envisager si elle le souhaite une certification environnementale. Une de nos filiales anglaises est ainsi certifiée selon la norme ISO 14001, certification visée par Guillin Emballages en 2020.

S'agissant de la gestion des incidents, les rapports d'incidents sont remontés directement à la Direction du Groupe. Les assureurs du Groupe sont également informés sans délai des incidents pouvant potentiellement avoir des conséquences en matière d'assurances. En 2018, aucune remontée de cet ordre n'a eu lieu.

4.2 POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS, REJETS ET NUISANCES

Prévention, réduction et réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol et nuisances sonores

La qualité de l'air fait l'objet d'une surveillance régulière et les techniques reconnues sont utilisées pour atteindre les niveaux les plus bas possibles. Des contrôles et une surveillance sont assurés régulièrement par des organismes extérieurs. Les résultats de ces contrôles sont analysés et font l'objet de mesures correctives.

Le risque de pollution des sols est extrêmement réduit. Les sites sont édifiés de façon à assurer la rétention des écoulements accidentels, et des séparateurs d'hydrocarbures filtrent les eaux résiduelles des parkings du Groupe.

Les bâtiments sont isolés d'un point de vue phonique. Ils sont équipés entre autres de systèmes anti-incendie (sprinkler), de murs anti-feu et de fosses de rétention des eaux d'extinction afin de ne pas polluer l'environnement en cas de sinistre.

Prévention, recyclage et élimination des déchets

Le Groupe Guillin recycle 100 % des chutes techniques liées à la fabrication de ses emballages alimentaires.

Dans chacune des filiales, le tri des déchets est mis en place avec différentes filières de valorisation. Par exemple, les déchets métalliques issus de l'assemblage de l'activité « matériels » sont valorisés par un acteur de proximité.

2018		en tonnes	en %
	Total des déchets produits	6388,1	
Déchets industriels	Déchets Non dangereux	6194	97 %
	Déchets Dangereux	194,1	3 %
	Réutilisation*	0	0 %
Répartition selon la fin de vie des Déchets non Dangereux	Recyclage ou valorisation matière	2737,4	44,2 %
	Valorisation énergétique	1605,8	26 %
	Enfouissement	1850,9	29,8 %
	Réutilisation	0	0 %
Répartition selon la fin de vie des Déchets Dangereux	Recyclage ou valorisation matière	144,3	74,3 %
	Valorisation énergétique	48,8	25,1 %
	Enfouissement	1	0,6 %

* Les chutes techniques réutilisées à 100 % ne sont pas incluses dans ce tableau

4.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Les consommations d'électricité, d'énergies fossiles (gaz et fioul) et d'eau font l'objet d'un examen attentif. De nombreuses opérations de maintenance voire de changements d'installations sont réalisées dans un objectif économique mais également environnemental. Toutes les optimisations et des choix de technologies à haute efficacité énergétique sont effectuées. Ainsi, les installations de chauffage par pompe à chaleur type air/eau sont privilégiées. Des investissements sur des

groupes froids de dernière génération avec un COP (Coefficient de Performance) plus élevé ont été réalisées. L'éclairage par LEDs est généralisé.

Les usines du Groupe Guillin utilisent principalement l'électricité comme source d'énergie. Elles ont privilégié des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investissent en permanence pour minimiser leur consommation énergétique.

2018	en MWh	en %
Consommation d'électricité	211 620	95,1
Consommation de gaz	10 950	4,9

La consommation de fioul et de carburant est également suivie pour les sites situés en France et a été intégrée dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre. L'eau utilisée dans les process de production circule en circuit fermé avec une consommation maîtrisée, et aucun rejet (hormis pour l'eau des installations sanitaires).

2018	en m ³
Consommation d'eau	104 777

4.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTA-TION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGE-MENT CLIMATIQUE

Acteur engagé sur le front de l'économie circulaire, le Groupe Guillin est soucieux de ses émissions en matière de gaz à effet de serre et inscrit son activité dans des objectifs de réduction liés à ses politiques de maîtrise des

consommations d'énergie, de carburant et d'utilisation de fluides frigorigènes. En effet, ces derniers sont utilisés dans le process industriel de fabrication de matériels. Pour cette année 2018, les émissions n'ont été calculées que sur les périmètres 1 et 2 du bilan carbone® selon la méthodologie de l'ADEME. Les filiales concernées sont celles situées en France avec une activité industrielle.

2018

Emissions de gaz
à effet de serre

5 772 tonnes équivalent CO₂

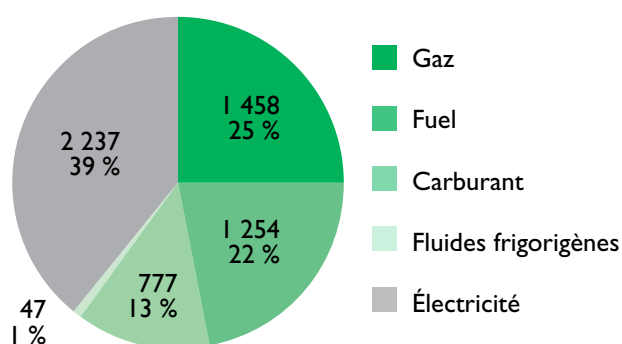
Périmètre 1 : émissions directes

61,3 %

Périmètre 2 : émissions indirectes

38,7 %

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par source



Par ailleurs, l'une des sociétés qui fabrique des matériels permettant de garantir la chaîne du froid de ses clients utilise des gaz frigorigènes qui représentent 3 191 tonnes équivalent CO₂ pour la partie fabrication des

matériels (introduction de fluides neufs) et 1 037 tonnes équivalent CO₂ pour la maintenance des matériels. Ces différentes injections de fluides sont déclarées auprès des organismes habilités en France.

RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Groupe Guillin SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L.225-102-I, R.225-105 et R.225-105-I du Code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 14 janvier et le 28 mars 2019 pour une durée d'environ sept jours/homme. Nous avons mené quinze entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-I en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 8 % et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests² ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 19 avril 2019

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

1-Pour les informations sociales : Alphaform, Guillin Emballages, Rescaset Concept

2-Emploi, embauches et licenciements, santé et sécurité, politique générale en matière de politique environnementale, utilisation durable des ressources, changements climatiques

COMPTES CONSOLIDÉS

1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Produits des activités ordinaires	Note 17	612 015	599 598
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		164	7 001
Production immobilisée		828	1 038
Achats consommés	Note 18	- 296 153	- 281 445
Autres achats et charges externes	Note 19	- 107 813	- 104 433
Impôts et taxes		- 6 906	- 6 563
Charges de personnel	Note 20	- 122 191	- 118 841
Dotations aux amortissements	Note 21	- 27 038	- 26 574
Dotations aux provisions	Note 22	- 969	69
Autres produits d'exploitation	Note 23	1 542	1 440
Autres charges d'exploitation	Note 24	- 1 010	- 2 311
Résultat opérationnel courant		52 509	68 979
Autres produits opérationnels	Note 25	1 498	2 290
Autres charges opérationnelles	Note 26	- 1 190	- 1 279
Résultat opérationnel		52 817	69 990
Coût de l'endettement financier net	Note 27	- 405	- 724
Autres produits financiers	Note 28	1 065	507
Autres charges financières	Note 29	- 1 491	- 1 939
Résultat avant impôt		51 986	67 834
Impôt sur le résultat	Note 30	- 15 880	- 18 519
Résultat net		36 106	49 315
Attribuable au Groupe		36 080	49 193
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		26	122
Résultat par action (en euros)	Note 32	1,95	2,66
Résultat dilué par action (en euros)	Note 32	1,95	2,66

2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de la période	36 106	49 315
Ecart de conversion	- 932	- 1 147
Variation de la juste valeur :		
- des couvertures de flux de trésorerie	38	65
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	- 415	549
Effet d'impôt	133	- 224
Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	- 1 176	- 757
Profit (perte) actuariel(le) sur engagements retraite	398	- 81
Effet d'impôt	- 103	- 49
Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	295	- 130
Résultat global	35 225	48 428
Dont attribuable au Groupe	35 199	48 306
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle	26	122

3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Actifs non courants			
Goodwill	Note 4	90 364	60 213
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	516	565
Immobilisations corporelles	Note 5	244 174	220 104
Autres actifs financiers non courants	Note 6	383	310
Impôts différés actif	Note 30	1 861	2 026
Total des actifs non courants		337 298	283 218
Actifs courants			
Stocks et en-cours	Note 7	102 349	93 044
Créances clients	Note 8	128 557	118 166
Créances d'impôt sur les sociétés		3 734	5 780
Autres créances et actifs courants	Note 9	8 578	6 524
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 34.4	61 197	44 431
Total des actifs courants		304 415	267 945
Total actif		641 713	551 163

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		301 496	266 030
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		36 080	49 193
Capitaux propres - Attribuables au Groupe		353 993	331 640
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		0	3
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat		26	122
Intérêts ne conférant pas le contrôle		26	125
Total capitaux propres		354 019	331 765
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et avantages similaires	Note 11	10 582	10 217
Autres provisions non courantes	Note 12	2 809	3 239
Emprunts et dettes financières long terme	Note 13	100 830	44 385
Impôts différés passif	Note 30	8 360	7 304
Total Passifs non courants		122 581	65 145
Passifs courants			
Provisions courantes	Note 12	1 738	739
Emprunts et dettes financières court terme	Note 13	25 659	19 544
Dettes fournisseurs	Note 14	93 896	90 244
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 240	1 995
Autres dettes et passifs courants	Note 15	42 580	41 731
Total Passifs courants		165 113	154 253
Total capitaux propres et passifs		641 713	551 163

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Résultat net consolidé		36 106	49 315
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs nettes sur actifs non courants	Note 21	27 038	26 574
Dotations nettes aux provisions		929	- 69
Plus values et moins values de cessions		136	93
Autres produits et charges calculés	Note 34.1	- 994	469
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		63 215	76 382
Coût de l'endettement financier net		405	724
Charge d'impôt (y compris différés)		15 880	18 519
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		79 500	95 625
Impôts nets versés	Note 34.2	- 12 589	- 24 952
Variation des stocks nets de dépréciation		- 1 936	- 11 623
Variation des clients nets de dépréciation		- 2 127	- 6 143
Variation des dettes fournisseurs		551	10 724
Variation des autres dettes et créances		- 3 331	1 173
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement		- 6 843	- 5 869
Flux net de trésorerie généré par l'activité		60 068	64 804
Acquisitions d'immobilisations industrielles		- 41 691	- 39 737
Cessions d'immobilisations		518	720
Variation des créances et dettes sur immobilisations		- 1 132	609
Autres flux liés aux opérations d'investissement		23	- 431
Acquisitions de filiales	Note 34.3	- 45 793	- 184
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 88 075	- 39 023
Nouveaux emprunts		79 489	32 204
Remboursements emprunts		- 20 656	- 36 807
Intérêts payés		- 403	- 734
Dividendes versés		- 12 978	- 12 017
Rachats et ventes d'actions propres		- 69	13
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		45 383	- 17 341
Incidence des écarts de conversion		- 217	- 416
Variation nette de la trésorerie		17 159	8 024
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	Note 34.4	43 947	35 923
Trésorerie à la clôture de l'exercice		61 106	43 947

5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Variation des justes valeurs et autres	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 01/01/2017	11 488	4 929	230 517	- 413	- 556	- 1 515	- 153	51 397	295 694	55	295 749
Résultat net								49 193	49 193	122	49 315
Autres éléments du résultat global					- 1 147	390	- 130		- 887		- 887
Résultat global					- 1 147	390	- 130	49 193	48 306	122	48 428
Affectation résultat N - I			51 397					- 51 397			
Distribution de dividendes			- 12 017						- 12 017		- 12 017
Actions propres			- 43	79					36		36
Autres mouvements			- 379						- 379	- 52	- 431
Au 31/12/2017	11 488	4 929	269 475	- 334	- 1 703	- 1 125	- 283	49 193	331 640	125	331 765
Résultat net								36 080	36 080	26	36 106
Autres éléments du résultat global					- 932	- 244	295		- 881		- 881
Résultat global					- 932	- 244	295	36 080	35 199	26	35 225
Affectation résultat N - I			49 193					- 49 193			
Distribution de dividendes			- 12 941						- 12 941	- 36	- 12 977
Actions propres			- 98	81					- 17		- 17
Autres mouvements			112						112	- 89	23
Au 31/12/2018	11 488	4 929	305 741	- 253	- 2 635	- 1 369	12	36 080	353 993	26	354 019

6 Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe intervient sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (commerce traditionnel, chaîne de restauration, grande distribution, collectivité...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire (IAA) ;
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

1.2 EVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, KIV Verpackugen a fusionné avec KFB avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018. Fin 2018, la société a par ailleurs annoncé le transfert des fonctions administratives et commerciales du site d'Eltville-am-Rhein sur son site industriel basé à Fürstenwalde.

Le 31 janvier 2018, les sociétés Anis Opakowania et Kreis Pack ont fusionné pour devenir Guillin Polska et les activités industrielles ont été regroupées sur deux sites. Ces deux fusions n'ont pas d'impact dans les comptes consolidés 2018.

Le 31 juillet 2018, Sharpak Bridgwater a acquis l'activité britannique de production et de commercialisation d'emballages en CPET de la société allemande Etimex Primary Packaging GmbH. Le chiffre d'affaires annuel de cette activité est d'environ 6 M€. Cette nouvelle activité est intégrée dans les comptes consolidés du Groupe à compter de cette date.

Le 18 septembre 2018, Groupe Guillin SA et Paprec Recyclage ont annoncé le démarrage du projet REUSAL qui aura pour objectif la mise en place d'un programme commun de développement et d'optimisation du sur-tri des barquettes dans les flux de collecte sélective. Ce projet n'a pas d'impact dans les comptes consolidés 2018. Le 13 décembre 2018, Alterecopack, filiale nouvellement créée à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 94,98% de la société française Thiolat SAS qui fabrique et commercialise des emballages alimentaires en carton ainsi que des sacs en papier et du papier de cuisson à destination des acteurs des métiers de bouche. L'accord prévoit par ailleurs l'acquisition de la filiale de distribution espagnole Thiolat SL (réalisée le 23 janvier 2019) ainsi que des filiales roumaines Thiolat Transilvania et Thiolat Imobiliare (réalisée le 21 mars 2019).

Le Groupe Thiolat réalise un chiffre d'affaires annuel

d'environ 31 M€.

Postérieurement à la clôture 2018, le 31 janvier 2019, Alterecopack a exercé son option d'achat pour l'acquisition des 5,02% complémentaires de Thiolat SAS.

Compte tenu des accords existants entre les parties, l'ensemble de ces sociétés est consolidé à 100 % au 31 décembre 2018, conformément aux critères de contrôles des normes IFRS, sans impact sur le compte de résultat consolidé 2018.

2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2019. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 14 juin 2019.

2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2018. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

2.2 RÉFÉRENTIEL IFRS APPLIQUÉ

Les normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne et entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Ces textes sont les suivants :

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers », qui remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » traite de la classification et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation et la comptabilité de couverture des actifs et passifs financiers.
- La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui remplace IAS 11 « Contrats de construction » et IAS 18 « Produits des activités ordinaires », prévoit que le chiffre d'affaires sera reconnu pour le montant qui reflète les encaissements que la société s'attend à recevoir en échange de la livraison de biens ou services.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts après le

1^{er} janvier 2018 :

- La norme IFRS 16 relative à la comptabilisation des contrats de location est appliquée à partir du 1^{er} janvier 2019, en utilisant la méthode dite « rétrospective simplifiée » qui prévoit, pour les contrats en cours à cette date, la comptabilisation d'un passif égal aux loyers résiduels actualisés en contrepartie d'un droit d'utilisation. La norme prévoit plusieurs mesures de simplification lors de la transition. Ainsi, le Groupe a choisi de ne pas retraiter les contrats dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois ou le droit d'utilisation dont la valeur est inférieure à 5 000 €. La majeure partie des contrats entrant dans le périmètre d'IFRS 16 porte sur des bâtiments, des matériels ou des véhicules industriels et commerciaux.

Le Groupe est en cours de finalisation du recensement des contrats de location et des calculs afférents. Selon les estimations actuelles, la dette financière additionnelle au 1^{er} janvier 2019 devrait être comprise entre 5,5 et 6,5 M€. La norme n'aura pas d'incidence significative sur le résultat opérationnel ;

- L'interprétation IFRIC 23 vient compléter les dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Cette interprétation est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'incidence de cette interprétation est en cours d'analyse.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore approuvés par l'Union européenne.

2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières, et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice. La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation

des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en notes 2.10, 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en notes 11 et 2.25.1.

2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Groupe Guillin a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société-mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales. Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant

de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un "Etat du résultat global consolidé".

2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur

état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat. Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 ont

été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009. En application de la norme IFRS 10, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires, lorsqu'elles ne modifient pas la nature du contrôle exercé par le Groupe, doivent être portées directement en capitaux propres. Dès lors, l'incidence des engagements de rachat de titres émis doit également figurer en capitaux propres. Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe enregistre un passif au titre de l'engagement d'achat accordé aux actionnaires minoritaires pour la valeur actuelle du prix d'exercice. La différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38. Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.9.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur

leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement

indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année et lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne " autres charges opérationnelles " du compte de résultat. Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote. La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixes, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les

conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie" et au passif sur la ligne "Emprunts et dettes financières court terme".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés

les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur.

2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés par entité fiscale.

Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) et cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont classées en charges opérationnelles.

2.16 CAPITAUX PROPRES

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.17 PROVISIONS

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.

Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à

long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

2.19 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable. Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après-vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.20 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

2.21 CHARGES DE PERSONNEL

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en France est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé, selon IAS 19, en réduction de ces dernières.

2.22 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

2.23 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir :

- le secteur emballages, et
- le secteur matériels.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le Conseil d'Administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au Conseil d'Administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur

opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

2.24 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.25 FACTEURS DE RISQUES

2.25.1 Risques liés à l'activité

Risque politique et économique

Les entités du Groupe sont implantées uniquement dans des pays de l'Union européenne. Le Groupe exploite notamment trois usines au Royaume-Uni et réalise 19 % de son chiffre d'affaires en livre sterling. Dans un contexte économique européen incertain, le marché de l'emballage reste dynamique y compris au Royaume-Uni malgré les discussions autour des modalités du Brexit, notamment en raison de l'évolution des modes de consommation avec par exemple le développement du street food, le nomadisme. La présence du Groupe, en Europe, favorise l'équilibre des ventes et une éventuelle compensation entre les pays.

Risque matières premières

Le Groupe utilise principalement les résines de matières plastique ou le carton (à compter de 2019 après l'acquisition du groupe Thiolat) pour le secteur "emballages" et l'inox pour le secteur "matériels". Ces matières premières dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande. En ce qui concerne les emballages alimentaires et non-alimentaires, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 1,7 % de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

La gestion du risque relatif aux matières premières est liée à la capacité du Groupe à adapter sa politique tarifaire prenant en compte cet aléa et dans la diversité de ses fournisseurs.

Qualité des produits

Le législateur et la société civile s'interrogent sur les risques associés à certains plastiques mis en cause en raison de l'éventuelle migration de molécules vers les aliments en cas de chauffage des emballages.

Dès 1998, le Groupe a éliminé de ses emballages le PVC pour le remplacer par du PET sans substance sujette à

controverse. Les emballages conçus et fabriqués par les sociétés du Groupe respectent la réglementation applicable aux emballages destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Ils sont fabriqués conformément notamment au règlement (CE) n° 2023/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication pour les matériaux et objets destinés à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires. Toutes les sociétés du Groupe concevant et fabriquant des emballages ont mis en place un système d'assurance qualité, et de traçabilité et un système de contrôle de la qualité afin que les matériaux ne représentent aucun danger pour le consommateur et ne modifient ni la composition des denrées alimentaires ni leurs caractéristiques organoleptiques. Des tests de migration ou de teneur sont effectués de manière régulière par les entreprises du Groupe.

Image et réputation

Le Groupe est un acteur majeur international de référence pour les solutions d'emballage alimentaire. Sa notoriété présente une importance essentielle. La très bonne réputation du Groupe dans son secteur résulte d'une volonté et d'une démarche intègre dans les relations commerciales et avec toutes les parties prenantes. Le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité de ses produits et aux besoins de tous ses clients.

À ce titre, le Groupe a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été intégré dans ses préoccupations, ses actions et le développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète. Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concerne tant ses caractéristiques propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions.

Risques liés à la saisonnalité

Certaines activités du Groupe telles que les fruits et légumes et barbecue sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre.

Le Groupe, par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits, vise à limiter ce risque mais les volumes de fruits rouges du sud de l'Europe représentent une part significative de son activité. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de l'Espagne et finit avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également des pays situés dans d'autres continents tels que l'Afrique, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Océanie afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

Risque social

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementations contraignantes et non concertées avec les entreprises. Afin de limiter ce risque, les entreprises du Groupe participent aux échanges avec les partenaires sociaux et les pouvoirs publics.

Par ailleurs, dans certains pays, les sociétés du Groupe peuvent faire face à une pénurie de main d'œuvre qualifiée. La politique des ressources humaines du Groupe vise à former et fidéliser les collaborateurs.

Innovation et attentes des consommateurs

Des associations de protection de l'environnement alertent régulièrement le grand public sur les situations de pollution engendrées par la non-existence de filière de récupération et de valorisation des plastiques dans de nombreux pays et la pollution des océans. Néanmoins, il faut rappeler que 82 % des déchets marins proviennent des principaux fleuves d'Asie et d'Afrique (et seulement 2 % de ceux d'Europe et d'Amérique du Nord) et sont constitués essentiellement de filets de pêche, de sacs et de bouteilles en plastique selon la Fondation Ellen Mac Arthur.

Le Groupe soutient la stratégie européenne 2025 sur le plastique, proposant que tous les emballages plastique soient recyclables ou réutilisables d'ici à 2030.

Le Groupe travaille avec différentes fédérations professionnelles européennes pour promouvoir la collecte, le tri et le recyclage des emballages plastique dans le cadre de l'économie circulaire mais également à favoriser une attitude citoyenne responsable.

L'accord de partenariat entre Paprec Recyclage et Groupe Guillin pour accélérer le recyclage des barquettes alimentaires plastique en PET est un signe fort. Les deux entreprises ont ainsi pour objectif de mettre en place le programme de développement suivant (i) développer et optimiser le sur-tri des barquettes dans les flux de collecte sélective, (ii) développer la technologie de régénération de ces flux, (iii) renforcer l'écoconception des emballages alimentaires, et (iv) optimiser l'incorporation de matériaux de grade alimentaire issus du recyclage.

2.25.2 Risques juridiques

Le Groupe a décidé de mettre en œuvre le code anti-corruption Middlednext pour répondre aux exigences de la loi Sapin II ; il aura pour vocation de renforcer les instruments et la pratique du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale.

Risques liés aux évolutions des réglementations

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation et, compte tenu de l'implantation géographique du Groupe, aux directives ou règlements européens. Ces réglementations sont en constante évolution et de plus en plus contraignantes ce qui implique de consacrer un plus grand nombre de ressources juridiques qu'elles soient internes ou externes, aux fins de s'assurer de la conformité à ces réglementations.

Le Groupe a entrepris de nombreuses actions et dispose

d'une gamme d'emballages en matériaux bio-sourcés (PLA, cartons, pulpe,...) qu'il développe depuis plusieurs années. Dans sa démarche éco-responsable, le Groupe s'attache à éco-concevoir des emballages tels que ceux en PET qui sont 100 % recyclable. Le Groupe Guillin utilise en moyenne 70 % de matière première plastique recyclée (R-PET) dans la fabrication de ses emballages en PET.

L'acquisition du Groupe Thiolat, fabricant d'emballage en carton et papier, permet au Groupe de renforcer son offre globale et de capitaliser sur un nouveau savoir-faire lui permettant de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients.

Autres risques juridiques et litiges

Certaines sociétés du Groupe sont parties à des contentieux dont les principaux sont évoqués au chapitre 4, paragraphe « Evolution prévisible et perspectives d'avenir », point 2 rapport de gestion « Contentieux : Droit de la concurrence » du Rapport annuel.

Risques liés à la propriété intellectuelle

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de marques, brevets, dessins et modèles et de noms de domaine.

Le Groupe est très vigilant et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

2.25.3 Risques opérationnels

Risques industriels et environnementaux

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. Aucun des sites industriels n'est classé SEVESO en Europe. La prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels. La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Depuis plus de 45 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits. Le Groupe favorise le développement de « l'emballage service » permettant le prolongement de sa durée de vie.

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Les déchets de fabrication sont recyclés sur les sites en quasi-intégralité.

Les emballages du Groupe rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets en fonction des consignes de tri nationales ou locales : ils sont collectés, triés et recyclés ou incinérés pour générer de l'énergie. Par ailleurs, le Groupe, à travers Valorplast, travaille à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage.

Production et chaîne d'approvisionnement Ressource en eau et énergie

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe utilise de l'électricité. La tendance haussière du coût de cette énergie représente un risque pour le Groupe. Dans le cadre de sa maîtrise des énergies, le Groupe veille à ce que les sites utilisent l'énergie produite pas les équipements pour chauffer les ateliers.

Dans sa démarche RSE, la réduction de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe. Il privilégie des fournisseurs d'énergie garantissant par contrat une électricité comportant 25 % d'énergie venant de centrales hydroélectriques et de l'éolien et investit en permanence pour vérifier et minimiser sa consommation énergétique. Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines et donc minimiser la consommation d'eau.

Matières premières renouvelables

Le Groupe applique une politique de choix des matériaux guidée notamment par l'aspect environnemental, avec par exemple l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles sur le marché). Il veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits. Il a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables (en particulier avec le PLA) et reste attentif à toutes les évolutions du marché. Le Groupe, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux de thermoformage bio-sourcés et ce de façon volontariste et professionnelle. Le Groupe est dépendant des capacités disponibles en matériau issu de sources renouvelables. Afin de pérenniser cet approvisionnement, le Groupe s'est associé avec Paprec Recyclage pour travailler au lancement d'une unité spécifique de récupération, de traitement et de régénération au grade alimentaire des emballages alimentaires plastique selon le principe de « barquette à barquette ».

Le Groupe travaille aussi bien sur l'optimisation de l'utilisation des matières premières que sur l'efficacité énergétique, la recyclabilité et l'optimisation du transport pour réduire l'empreinte carbone des produits. Il mesure ainsi ses émissions de gaz à effet de serre liées à la production de ses produits.

Dépendance vis-à-vis de fournisseurs

Comme toute entreprise, le Groupe pourrait être confronté à la défaillance de certains de ses fournisseurs.

Le Groupe travaille avec de nombreux fournisseurs dans chaque pays. Il n'est donc pas dépendant de l'un d'entre eux. Réciproquement, ses fournisseurs ne sont pas dépendants du Groupe.

Risques liés aux opérations de croissance externe

Le Groupe, depuis sa création, et au-delà de sa croissance endogène, a grandi également grâce à de multiples acquisitions. Ces acquisitions permettent de développer son champ d'intervention géographique, de pénétrer de

nouveaux marchés, d'accroître ses capacités industrielles et de maîtriser de nouveaux procédés ou matériaux.

Le Groupe a une politique d'acquisition maîtrisée et est entouré d'experts pour l'étude des dossiers. Il organise régulièrement des séminaires pour la cohésion d'équipes en associant les nouveaux collaborateurs.

Risques liés aux systèmes d'information

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Différents risques significatifs sont envisageables et pourraient en cas de défaillance impacter son activité (i) intrusion ou piratage d'un ordinateur en se connectant sur les systèmes depuis l'extérieur (via internet) ou de l'intérieur (via une prise réseau) afin d'obtenir des informations confidentielles, (ii) suppression ou perte, de manière involontaire, de données majeures, (iii) sinistre dans la salle des machines avec destruction du matériel et de données importantes, et (iv) obsolescence d'une partie du système d'information.

Le Groupe attache le plus grand soin à la sécurité et à la protection des systèmes informatiques et de son réseau de communication. La Direction des systèmes d'information (DSI) procède régulièrement à des audits externes et internes pour identifier les vulnérabilités. La DSI réalise également des mises à jour régulières des applications et des infrastructures afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs. Elle actualise les mesures nécessaires pour éviter les risques d'interruption de service et procède aux sauvegardes nécessaires. Des campagnes de sensibilisation des collaborateurs sont réalisées régulièrement. Le Groupe a mis en place une procédure spécifique portant sur le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD).

2.25.4 Risques financiers

Risque de liquidité

La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'a eu aucun problème de liquidité en 2018. La plupart des besoins de trésorerie pour 2019 a déjà été anticipée à ce jour.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties essentiellement à taux fixe. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

Risque clients

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients. En 2018, les dotations aux dépréciations des créances clients représentent moins de 0,1 % du PAO. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de

réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients couvre environ 27 % du PAO total du Groupe. Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe estime le risque d'irrécouvrabilité relativement faible. En effet, le premier client représente 3,7 % du PAO du Groupe.

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Groupe gère les taux et les changes sans risque spéculatif de manière raisonnable (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers dérivés sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations en livre sterling représentent près de 19 % du PAO et celles en zlotys près de 5 % du PAO.

Risques fiscaux

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes.

Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

Assurances et couvertures des risques

Politique d'assurances

Le Groupe, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités du Groupe.

En vue de protéger ses actifs contre ces risques, le Groupe a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette politique est définie de manière périodique sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales. Dans le cadre de cette politique d'assurances, le Groupe a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme. Ces programmes de type « Tous risques sauf » permettent d'optimiser les niveaux de garantie et les franchises. Le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités et considère que les limites de garanties proposées dans ces programmes d'assurance sont appropriées.

3- EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dans les comptes clos au 31 décembre 2018 et 2017, toutes les filiales sont consolidées par intégration globale.

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/12/2018	31/12/2017
GRUPE GUILLIN	France	100,00 %	100,00 %
ALPHAFORM	France	100,00 %	100,00 %
ALTERECOPACK ⁽¹⁾	France	100,00 %	
DYNAPLAST	France	100,00 %	100,00 %
GRUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN EMBALLAGES	France	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ESPAÑA	Espagne	100,00 %	100,00 %
GUILLIN ITALIA	Italie	100,00 %	100,00 %
GUILLIN NEDERLAND	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
GUILLIN POLSKA ⁽²⁾	Pologne	100,00 %	99,98 %
GUILLIN PORTUGAL	Portugal	100,00 %	100,00 %
KIVVERPACKUNGEN ⁽³⁾	Allemagne	100,00 %	100,00 %
NESPAK	Italie	100,00 %	100,00 %
RESCASET CONCEPT	France	100,00 %	100,00 %
SHARP INTERPACK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK AYLESHAM	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK BRIDGWATER ⁽⁴⁾	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SHARPAK YATE	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL DEUTSCHLAND	Allemagne	80,00 %	80,00 %
SOCAMEL TECHNOLOGIES	France	100,00 %	100,00 %
SOCAMEL UK	Royaume-Uni	100,00 %	100,00 %
TECNOLOGIAS SOCAMEL 3000	Espagne	100,00 %	100,00 %
THIOLAT ⁽¹⁾	France	100,00 %	
THIOLAT IMOBILIARE ⁽¹⁾	Roumanie	100,00 %	
THIOLAT SL ⁽¹⁾	Espagne	100,00 %	
THIOLAT TRANSILVANIA ⁽¹⁾	Roumanie	100,00 %	
VERIPACK EMBALAJES	Espagne	100,00 %	100,00 %

⁽¹⁾ Le 13 décembre 2018, Alterecopack, filiale nouvellement créée à 100 % de Groupe Guillin SA, a acquis 94,98% de la société française Thiolat SAS. La société Thiolat SL a été acquise le 23 janvier 2019. Les sociétés Thiolat Transilvania et Thiolat Imobiliare ont été acquises le 21 mars 2019. Alterecopack a par ailleurs exercé son option d'achat pour l'acquisition des 5,02% complémentaires de Thiolat SAS. Compte tenu des accords existants entre les parties, l'ensemble de ces sociétés est consolidé à 100 % au 31 décembre 2018, conformément aux normes IFRS, sans impact sur le compte de résultat consolidé 2018.

⁽²⁾ Anis Opakowania et Kreis Pack ont fusionné le 31 janvier 2018 pour devenir Guillin Polska.

⁽³⁾ KIV Verpackungen et KFB ont fusionné le 1^{er} janvier 2018.

⁽⁴⁾ Le 31 juillet 2018, Sharpak Bridgwater a acquis l'activité britannique de production et de commercialisation d'emballages en CPET de la société allemande Etimex Primary Packaging GmbH. Cette nouvelle activité est intégrée dans les comptes consolidés de Sharpak Bridgwater à compter de cette date.

CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE

Suite aux deux acquisitions citées précédemment, la contrepartie transférée à la date du 31 décembre 2018 figure dans le tableau ci-dessous :

	Valeur nette comptable	Valeur provisoire utilisée pour la détermination du goodwill
Goodwill ⁽¹⁾	6 335	30 424
Immobilisations incorporelles	279	19
Immobilisations corporelles	7 530	10 951
Autres actifs financiers non courants	64	64
Total actifs non courants	14 208	41 458
Stocks et en-cours	7 370	7 370
Créances clients	8 264	8 264
Créances d'impôt sur les sociétés	7	7
Autres créances et actifs courants	591	591
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 434	4 434
Total actifs courants	20 666	20 666
Provisions pour retraite et avantages similaires	- 391	- 989
Autres provisions non courantes		- 292
Provisions courantes	- 70	- 70
Emprunts et dettes financières	- 4 199	- 4 199
Impôts différés passif		- 762
Fournisseurs	- 3 101	- 3 101
Dettes d'impôt sur les sociétés	- 54	- 54
Autres dettes et passifs courants	- 2 430	- 2 430
Total passifs repris	- 10 245	- 11 897
Total des actifs identifiables acquis et des passifs repris	24 629	50 227

⁽¹⁾ Goodwill en cours d'affectation

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
Valeurs brutes			
Au 01/01/2017	7 477	64 936	72 413
Acquisition	415	184	599
Cession et mise au rebut			
Variation de périmètre			
Écart de conversion	- 1	- 462	- 463
Autres			
Au 31/12/2017	7 891	64 658	72 549
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2017	6 870	4 445	11 315
Dotation ⁽¹⁾	458		458
Reprise			
Écart de conversion	- 2		- 2
Au 31/12/2017	7 326	4 445	11 771
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2017	607	60 491	61 098
Au 31/12/2017	565	60 213	60 778

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
Valeurs brutes			
Au 01/01/2018	7 891	64 658	72 549
Acquisition	296	30 493	30 789
Cession et mise au rebut	- 293		- 293
Variation de périmètre	550		550
Écart de conversion	- 9	- 342	- 351
Autres	35		35
Au 31/12/2018	8 470	94 809	103 279
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2018	7 326	4 445	11 771
Dotation ⁽¹⁾	398		398
Reprise	- 293		- 293
Variation de périmètre	530		530
Écart de conversion	- 7		- 7
Au 31/12/2018	7 954	4 445	12 399
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2018	565	60 213	60 778
Au 31/12/2018	516	90 364	90 880

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Le Groupe, comme chaque année, consacre un effort important en matière de Recherche et Développement. Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Goodwill	31/12/2018	31/12/2017
Alphaform	5 192	5 192
Guillin Polska	4 848	4 967
Dynaplast	2 116	2 116
Groupe Guillin	200	200
Guillin Italia	873	873
Rescaset Concept	11 735	11 735
Socamel Technologies	7 425	7 425
Socamel UK	572	577
Sharp Interpack	19 251	19 400
Sharpak Bridgwater ⁽¹⁾	6 335	
KIV Verpackungen	6 292	6 292
Socamel Deutschland	1 436	1 436
Thiolat ⁽¹⁾	24 089	
Total	90 364	60 213

⁽¹⁾ En cours d'affectation

Le Groupe, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, le prix des matières premières est toujours fortement volatile entraînant de fortes variations de marge d'un trimestre à l'autre. Il est donc totalement impossible de prévoir et de modéliser le prix futur des matières premières.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer la valeur d'utilité sont :

Pays	Taux d'actualisation
Allemagne	5,2 %
Espagne	6,1 %
France	5,6 %
Italie	7,3 %
Pays-Bas	5,3 %
Pologne	7,2 %
Portugal	7,3 %
Royaume-Uni	5,8 %

Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.

Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2018.

Analyse de sensibilité :

Le Groupe a calculé pour l'ensemble des sociétés du Groupe (UGT) le taux d'actualisation au-delà duquel il faudrait constater une dépréciation selon trois hypothèses de taux de croissance à l'infini.

Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation minimum	Taux d'actualisation maximum
2,0 %	5,4 %	28,8 %
1,5 %	4,9 %	28,7 %
0,0 %	3,7 %	28,2 %

Aucun impairment n'est à constater en deçà d'un taux d'actualisation de 5,4 % dans l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 2 % et de 3,7 % dans l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini ramené à 0.

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2017	25 992	144 707	344 513	27 329	10 088	552 629
Acquisition	124	3 017	21 544	2 244	12 392	39 321
Cession et mise au rebut		- 18	- 7 167	- 327		- 7 512
Variation de périmètre						
Écart de conversion	63	440	- 2 235	207	66	- 1 459
Autres	583	7 855	3 507	860	- 12 805	
Au 31/12/2017	26 762	156 001	360 162	30 313	9 741	582 979
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2017	26	64 096	259 113	21 858		345 093
Dotation ⁽¹⁾	16	5 158	18 850	2 093		26 117
Reprise perte de valeur ⁽²⁾						
Reprise		- 20	- 6 354	- 326		- 6 700
Variation de périmètre						
Écart de conversion	1	93	- 1 805	76		- 1 635
Autres						
Au 31/12/2017	43	69 327	269 804	23 701		362 875
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2017	25 966	80 611	85 400	5 471	10 088	207 536
Au 31/12/2017	26 719	86 674	90 358	6 612	9 741	220 104

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2018	26 762	156 001	360 162	30 313	9 741	582 979
Acquisition	645	3 875	23 739	1 340	13 853	43 452
Cession et mise au rebut		- 193	- 9 305	- 1 047	- 42	- 10 587
Variation de périmètre	1 888	5 142	15 028	2 006	71	24 135
Écart de conversion	- 37	- 409	- 1 148	- 271	- 76	- 1 941
Autres	45	2 714	6 931	1 245	- 10 970	- 35
Au 31/12/2018	29 303	167 130	395 407	33 586	12 577	638 003
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2018	43	69 327	269 804	23 701		362 875
Dotation ⁽¹⁾	17	5 607	19 480	1 535		26 639
Reprise perte de valeur ⁽²⁾						
Reprise		- 63	- 8 910	- 959		- 9 932
Variation de périmètre		2 764	11 108	1 358		15 230
Écart de conversion	- 1	- 71	- 750	- 161		- 983
Autres						
Au 31/12/2018	59	77 564	290 732	25 474		393 829
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2018	26 719	86 674	90 358	6 612	9 741	220 104
Au 31/12/2018	29 244	89 566	104 675	8 112	12 577	244 174

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

⁽²⁾ Les pertes de valeur sont comprises sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

Dont immobilisations corporelles relatives aux matériels en location financement :

	2018	2017
Valeurs brutes		
Au 01/01	5 420	5 887
Acquisition	1 370	1 589
Cession et mise au rebut	- 1 111	- 2 049
Écart de conversion et autres	- 29	- 7
Au 31/12	5 650	5 420
Amortissements et pertes de valeurs		
Au 01/01	2 722	3 240
Dotation ⁽¹⁾	786	997
Reprise	- 1 071	- 1 505
Écart de conversion et autres	116	- 10
Au 31/12	2 553	2 722
Valeurs nettes comptables		
Au 01/01	2 698	2 647
Au 31/12	3 097	2 698

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

6- AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2017	1	310	311
Acquisition		1	1
Cession		- 2	- 2
Au 31/12/2017	1	309	310
	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2018	1	309	310
Acquisition		9	9
Variation de périmètre	10	54	64
Au 31/12/2018	11	372	383

7- STOCKS

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Matières premières	39 638	2 160	33 020
En-cours	2 639	313	1 959
Produits finis	55 952	3 585	52 757
Marchandises	7 838	845	7 447
Total brut	106 067	6 903	95 183
Dépréciations	- 3 718	- 222	- 2 139
Total net	102 349	6 681	93 044

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux dépréciations	- 1 718	- 432
Reprises sur dépréciations	347	814
Écart de conversion	14	39
Variation de périmètre	- 222	
Total	- 1 579	421

8- CLIENTS

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Clients et comptes rattachés < 1 an	130 688	8 274	120 904
Dépréciations	- 2 131	- 10	- 2 738
Total	128 557	8 264	118 166

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
EUR	81 %	80 %
GBP	15 %	15 %
PLN	3 %	4 %
USD	1 %	1 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Créances sociales	948	33	466
Créances fiscales	3 185	266	2 839
Autres ⁽¹⁾	4 445	293	3 219
Total	8 578	592	6 524

⁽¹⁾ Dont fournisseurs débiteurs, charges constatées d'avance, autres créances...

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

10- CAPITAUX PROPRES

10.1 COMPOSITION DU CAPITAL

Le capital social de la Société est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 euro, identique à 2017.

Au 14 mars 2019, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 64,63 % du capital.

10.2 ACTIONS PROPRES

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalisations	
Variations en quantités		2018	2017
Détentions à l'ouverture		40 069	42 611
Achats d'actions	1 852 875	229 818	363 106
Ventes d'actions		- 229 116	- 365 648
Détentions à la clôture : 31 décembre		40 771	40 069
Variations en valeur		2018	2017
Solde à l'ouverture		334	413
Achats d'actions		7 152	13 606
Ventes d'actions		- 7 234	- 13 685
Solde à la clôture : 31 décembre		252	334

Sur les 40 771 actions détenues à la clôture de l'exercice 2018, 34 130 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions et 6 641 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

10.3 DIVIDENDE

Le dividende, versé en 2018, s'élève à 12 941 k€, soit 0,70 € par action, contre 0,65 € en 2017.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 14 juin 2019 de distribuer un dividende de 0,60 € par action.

11- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

11.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

11.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

11.2.1 Détail du poste provisions pour retraite et autres avantages à long terme

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Avantages postérieurs à l'emploi	6 452	598	6 281
Médailles du travail	26		28
Participation des salariés	4 104	391	3 908
Montant au passif	10 582	989	10 217

11.2.2 Evolution sur l'exercice

Evolution sur l'exercice et éléments comptabilisés au compte de résultat	France		Espagne		Italie		Pologne		Total	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
	IDR	IDR	IDR	IDR	TFR	TFR	IDR	IDR		
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	4 021	3 900	69	106	2 157	2 102	34	33	6 281	6 141
Coût financier ⁽¹⁾	56	55			30	29			86	84
Coût des services rendus dans l'exercice ⁽²⁾	268	260	1	8	54	48	12		335	316
Eléments comptabilisés au compte de résultat	324	315	1	8	84	77	12		421	400
Prestations payées	- 209	- 203		- 45	- 287	- 94		- 1	- 496	- 343
Écarts actuariels de l'exercice ⁽³⁾	- 365	9			- 34	72			- 399	81
Variation de périmètre	598								598	
Écarts de conversion							- 1	2	- 1	2
Autres							48		48	
Valeur actualisée des engagements à la clôture	4 369	4 021	70	69	1 920	2 157	93	34	6 452	6 281

⁽¹⁾ Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".

⁽²⁾ Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

⁽³⁾ En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

L'engagement net du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi figure au passif du bilan et s'élève à 6 452 k€ contre 6 281 k€ au 31 décembre 2017.

Analyse de sensibilité : en cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 5 839 k€ soit une baisse de 9,5 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 7 168 k€ soit une hausse de 11,1 %.

11.2.3 Les hypothèses actuarielles

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	1,60 %	1,40 %	1,40 %	2,00 %	1,50 %
Taux d'augmentation des salaires	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %

12- PROVISIONS

	01/01 2017	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre	31/12 2017
Provisions pour coûts de remise en état des sites	761					761
Provisions pour litiges fiscaux	5		- 5			0
Autres provisions	2 173	791	- 129	- 357		2 478
Total des provisions non courantes	2 939	791	- 134	- 357	0	3 239
Litiges prud'homaux ⁽¹⁾	732	224	- 10	- 207		739
Total des provisions courantes	732	224	- 10	- 207	0	739

	01/01 2018	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Variation de périmètre	31/12 2018
Provisions pour coûts de remise en état des sites	761				292	1 053
Autres provisions	2 478	39	- 761			1 756
Total des provisions non courantes	3 239	39	- 761	0	292	2 809
Litiges prud'homaux ⁽¹⁾	739	1 092		- 163	47	1 715
Autres provisions					23	23
Total des provisions courantes	739	1 092	0	- 163	70	1 738

⁽¹⁾ Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

13- PASSIFS FINANCIERS

13.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	100 830	2 501	44 385
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	25 659	3 816	19 544
Total des dettes brutes	126 489	6 317	63 929
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 61 197	- 4 434	- 44 431
Total de l'endettement net	65 292	1 883	19 498
Gearing (Endettement net/Fonds propres)	0,18		0,06

L'augmentation de l'endettement net provient essentiellement du financement des acquisitions réalisées en 2018.

	notionnel					
	31/12/2018	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Dettes envers les établissements de crédit	120 666	22 659	74 083	23 923	120 665	60 572
Dettes financières liées aux locations financements	3 038	881	2 157		3 038	2 628
Instruments dérivés et autres	2 785	2 118	667		2 785	729
Total	126 489	25 658	76 907	23 923	126 488	63 929

Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2018	31/12/2017
Total taux fixe	124 177	45 378
Total taux variable non couvert	212	15 851
Total taux variable couvert par swap à taux fixe	2 100	2 700
Total	126 489	63 929

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires Euribor.

Les intérêts sur dettes à taux fixes, portant sur des emprunts en euros ou en zlotys polonais, sont calculés à des taux variant entre 0,35 % et 3,50 %, l'échéance la plus longue étant 2025.

Analyse de sensibilité : si les taux variaient de 1 % en plus ou en moins, l'impact à dette constante, sur le coût de l'endettement, serait proche de zéro.

13.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe est en risque spéculatif. La dette financière brute du Groupe est de 126,5 millions d'euros, dont 2,3 millions d'euros à taux variable. Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devises	Montant en devises		Échéance	Valeur de marché en milliers d'euros	
		31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700 k€	2 100 k€	2 700 k€	2022	- 75	- 113
Total					- 75	- 113

Ces instruments financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

14- FOURNISSEURS

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	93 896	3 101	90 244
Total	93 896	3 101	90 244

La répartition du poste « fournisseurs » en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
EUR	77 %	82 %
GBP	18 %	14 %
PLN	4 %	4 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

15- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Dettes sociales	22 875	1 809	20 839
Dettes fiscales	6 470	320	6 421
Autres ⁽¹⁾	13 235	301	14 471
Total	42 580	2 430	41 731

⁽¹⁾ Fournisseurs d'immobilisations, clients créditeurs, produits constatés d'avance, autres dettes...

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

16- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	31/12/2018		31/12/2017	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	383	383	310	310
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	128 557	128 557	118 166	118 166
Créances fiscales et sociales ⁽¹⁾	N/A	/	4 133	N/A	3 305	N/A
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	N/A	/	1 934	N/A	1 289	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	2 511	2 511	1 930	1 930
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	61 197	61 197	44 431	44 431
Passifs financiers						
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	126 414	126 414	63 816	63 816
Instruments dérivés ⁽²⁾	N/A	Niv 2	75	75	113	113
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	93 896	93 896	90 244	90 244
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	N/A	/	29 345	N/A	27 260	N/A
Produits constatés d'avance ⁽¹⁾	N/A	/	1 481	N/A	1 360	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	11 754	11 754	13 111	13 111

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers

Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché

⁽¹⁾ Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.⁽²⁾ Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

17- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires net des participations commerciales	612 680	600 562
Escomptes accordés	- 815	- 909
Variation provision pour SAV	150	- 55
Total	612 015	599 598

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
EUR	75 %	76 %
GBP	19 %	18 %
PLN	5 %	5 %
USD	1 %	1 %

18- ACHATS CONSOMMÉS

	31/12/2018	31/12/2017
Consommations de matières premières	- 203 498	- 192 251
Autres achats consommés	- 91 284	- 89 576
Dépréciations nettes sur stocks	- 1 371	382
Total	- 296 153	- 281 445

19- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2018	31/12/2017
Charges variables ⁽¹⁾	- 71 536	- 69 489
Charges fixes	- 36 277	- 34 944
Total	- 107 813	- 104 433

⁽¹⁾ Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

20- CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel	- 117 161	- 112 809
Intéressement	- 2 720	- 3 432
Participation	- 2 485	- 2 589
Indemnités de départ à la retraite et les autres avantages sociaux	175	- 11
Total	- 122 191	- 118 841

Au 31 décembre 2018, l'effectif moyen du Groupe s'élève à 2 482 personnes, en augmentation de 1,6% par rapport à 2017. Cet effectif moyen ne tient pas compte de l'acquisition du Groupe Thiolat réalisée en décembre 2018. Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 341 en 2018, contre 384 en 2017.

21- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements	- 26 199	- 25 648
Dotations aux amortissements des locations financements	- 839	- 926
Total	- 27 038	- 26 574

22- DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations pour :		
Litiges prud'homaux	- 1 092	- 259
Reprises pour :		
Litiges prud'homaux	163	260
Autres		68
Total	- 929	69

23- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2018	31/12/2017
Produits des cessions d'immobilisations	518	720
Autres produits d'exploitation	1 024	720
Total	1 542	1 440

24- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2018	31/12/2017
Dépréciations nettes sur créances clients	40	- 1 098
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 654	- 811
Autres charges d'exploitation	- 396	- 402
Total	- 1 010	- 2 311

25- AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

	31/12/2018	31/12/2017
Reprises de provisions utilisées sur litiges	700	
Reprises de provisions non utilisées sur litiges		236
Remboursement assurance suite sinistres ⁽¹⁾	798	953
Remboursement reçu sur litige antérieur		1 101
Total	1 498	2 290

⁽¹⁾ En 2017 et 2018, les remboursements d'assurance concernent notamment l'incendie d'un bâtiment.

26- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions sur litiges		- 720
Coût de restructuration	- 327	
Dénouements de litiges	- 700	
Charges relatives à un sinistre ⁽¹⁾	- 163	- 559
Total	- 1 190	- 1 279

⁽¹⁾ En 2017 et 2018, les charges relatives à un sinistre concernent notamment l'incendie d'un bâtiment.

27- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts des emprunts	- 586	- 774
Intérêts sur les locations financements	- 181	- 154
Autres intérêts reçus (placements, intérêts moratoires...)	403	270
Autres intérêts versés	- 41	- 66
Total	- 405	- 724

28- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2018	31/12/2017
Gains de change	1 057	489
Autres	8	18
Total	1 065	507

29- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	31/12/2018	31/12/2017
Pertes de change	- 1 350	- 1 801
Autres	- 141	- 138
Total	- 1 491	- 1 939

30- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

30.1 CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt sur les sociétés	- 15 506	- 17 998
Impôt différé	- 374	- 521
Total	- 15 880	- 18 519

30.2 RECONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2018		31/12/2017	
Résultat net consolidé avant impôt	51 986		67 834	
Impôt théorique	- 15 983	- 30,7%	- 20 022	- 29,5%
Différences permanentes	- 37	- 0,1%	- 219	- 0,3%
Contribution sur les dividendes	0	0,0 %	409	0,6%
Déficits non activés et crédits d'impôts	- 180	- 0,3%	783	1,2%
Différences de taux d'impôts	320	0,6%	530	0,8%
Impôt effectif	- 15 880	- 30,5%	- 18 519	- 27,3%
Résultat net	36 106		49 315	

30.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

Les sociétés françaises ont revalorisé les montants des actifs et des passifs d'impôts différés afin de tenir compte de la baisse graduelle du taux d'impôt sur les sociétés. En 2018, la réduction progressive du taux d'impôt était prévue de 33,33 % à 25 % d'ici 2022.

	31/12/2018					31/12/2017		
	Actif	Passif	Résultat	Variation de périmètre	Capitaux propres	Écart de conversion	Actif	Passif
Avantages au personnel	920		- 150	68	- 100		1 102	
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	3 739	- 443	245	494		3	2 962	- 408
Immobilisations et amortissements	56	- 12 943	- 10	- 1 424		25	64	- 11 542
Instruments financiers	26		20		- 13		19	
Contrats de location financement	24		7				17	
Provisions réglementées		- 480	- 215					- 265
Autres provisions non courantes	346		20	100			226	
Elimination des marges internes	945	- 85	32				989	- 161
Activation de déficits	1 396		- 323				1 719	
Total	7 452	- 13 951	- 374	- 762	- 113	28	7 098	- 12 376
Compensation des impôts différés	- 5 591	5 591					- 5 072	5 072
TOTAL	1 861	- 8 360	- 374	- 762	- 113	28	2 026	- 7 304

31- SECTEURS OPÉRATIONNELS

31.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballages		Secteur Matériels		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits des activités ordinaires externes	573 774	562 284	38 236	37 311	5	3	612 015	599 598
Produits des activités ordinaires internes	144	99	7	8	- 151	- 107	0	0
Produits des activités ordinaires	573 918	562 383	38 243	37 319	- 146	- 104	612 015	599 598
Dotations aux amortissements	- 24 346	- 23 650	- 741	- 882	- 1 951	- 2 042	- 27 038	- 26 574
Résultat opérationnel	44 089	59 889	3 142	3 455	5 586	6 646	52 817	69 990
Coût de l'endettement financier net	- 1 021	- 529	- 1	- 2	617	- 193	- 405	- 724
Impôts sur les résultats	- 13 056	- 16 188	- 938	- 1 035	- 1 886	- 1 296	- 15 880	- 18 519
Résultat net	29 876	42 184	2 250	2 331	3 980	4 800	36 106	49 315
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	67 864	83 293	4 400	4 120	7 236	8 212	79 500	95 625
Actifs sectoriels	495 081	420 398	24 372	24 210	55 468	54 318	574 921	498 926
Passifs sectoriels	137 427	134 470	9 635	7 788	4 543	3 912	151 605	146 170
Investissements industriels	38 247	38 434	579	233	2 865	1 070	41 691	39 737
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	2 759	2 583	200	203	43	40	3 002	2 826

31.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Produits des activités ordinaires	212 405	209 527	112 777	104 509	66 335	65 889	220 498	219 673	612 015	599 598
Actifs sectoriels	274 002	227 525	96 862	78 093	65 116	67 861	138 941	125 447	574 921	498 926
Investissements industriels	12 647	14 944	12 230	6 935	3 885	3 717	12 929	14 141	41 691	39 737

31.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2018	31/12/2017
Goodwill	90 364	60 213
Autres immobilisations incorporelles	516	565
Immobilisations corporelles	244 174	220 104
Autres actifs financiers non courants	383	310
Stocks et en-cours	102 349	93 044
Créances clients	128 557	118 166
Autres créances et actifs courants	8 578	6 524
Actifs sectoriels	574 921	498 926
Impôts différés actif	1 861	2 026
Créance d'impôt sociétés	3 734	5 780
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 197	44 431
Total actif	641 713	551 163

Passif	31/12/2018	31/12/2017
Autres provisions non courantes	2 809	3 239
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	10 582	10 217
Provisions courantes	1 738	739
Dettes fournisseurs	93 896	90 244
Autres dettes et passifs courants	42 580	41 731
Passifs sectoriels	151 605	146 170
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	353 993	331 640
Intérêts ne conférant pas le contrôle	26	125
Emprunts et dettes financières long terme	100 830	44 385
Emprunts et dettes financières court terme	25 659	19 544
Impôts différés passif	8 360	7 304
Dettes d'impôt sociétés	1 240	1 995
Total des capitaux propres et des passifs	641 713	551 163

32- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat part du Groupe en euros	36 079 720	49 193 018
Nombre d'actions total	18 528 750	18 528 750
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 41 412	- 40 933
Moyenne pondérée des actions	18 487 338	18 487 817
Résultat par action	1,95	2,66

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

33- PARTIES LIÉES

33.1 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2018 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts, similaire à 2017.

33.2 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2018, au titre de dividendes, la somme de 8 348 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

34- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

34.1 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS

	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	460	435
Reprises de provisions utilisées	- 559	- 487
Variation de la participation des salariés	- 195	37
Autres produits et charges calculés	- 294	- 15
Autres charges opérationnelles relatives aux provisions non courantes		720
Autres produits opérationnels relatifs aux provisions non courantes	- 700	- 236
Autres produits et charges opérationnels calculés	- 700	484
Total	- 994	469

34.2 IMPÔTS NETS VERSÉS

	31/12/2018	31/12/2017
Paielements d'impôts sociétés	- 14 841	- 25 136
Remboursements d'impôts sociétés	2 252	184
Impôts nets versés	- 12 589	- 24 952

34.3 ACQUISITIONS DE FILIALES

	31/12/2018	31/12/2017
Coût d'acquisition des titres	- 50 228	
Variation des dettes sur immobilisations financières		- 184
Trésorerie acquise	4 434	
Total	- 45 794	- 184

34.4 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE

	31/12/2018	Dont variation de périmètre	31/12/2017
Disponibilités	49 266	1 447	38 795
Placements court terme	11 931	2 987	5 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	61 197	4 434	44 431
Banques créditrices ⁽²⁾	- 91		- 484
Total	61 106	4 434	43 947

⁽¹⁾ Dont montants en :

kGBP	21 528	28 391
kPLN	1 969	14 032

⁽²⁾ Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

35- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

35.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	31/12/2018	31/12/2017
Hypothèque	Bâtiments	4 200	5 400
Nantissement	Titres	37 872	
Cautions bancaires		744	1 569

35.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

35.3 LOCATIONS SIMPLES

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passé en charges figure dans le tableau ci-après.

	31/12/2018	31/12/2017
Charge de l'exercice	- 3 113	- 2 956

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
A moins d'1 an	1 845	1 603
Entre 1 et 5 ans	2 183	1 442
A plus de 5 ans	1 900	170
Total	5 928	3 215

36- PASSIFS EVENTUELS

Néant.

37- EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 23 janvier 2019, Groupe Guillin SA a acquis 100 % de la société espagnole Thiolat SL.

Le 31 janvier 2019, Alterecopack SAS a exercé son option d'achat pour l'acquisition de 5,02% de Thiolat SAS, détenant ainsi 100 % de la société.

Le 21 mars 2019, Alterecopack SAS et Groupe Guillin SA ont acquis 100 % des sociétés roumaines Thiolat Transilvania et Thiolat Immobiliare.

COMPTES SOCIAUX

1 Bilan de la société mère

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2018		31/12/2017	
		Brut	Amortissements	Net	Net
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	3 808	3 528	280	336
Terrains	Note 3	10 469		10 469	9 997
Constructions	Note 3	27 433	6 731	20 702	19 772
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 813	1 514	299	278
Participations	Note 4	200 576	8 000	192 576	170 569
Autres immobilisations financières	Note 4	32 148		32 148	133
Total de l'actif immobilisé		276 247	19 773	256 474	201 085
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	Note 5	1 531		1 531	1 715
Autres créances	Note 5	83 782		83 782	65 303
Valeurs mobilières de placement	Note 6	120		120	201
Disponibilités		38 125		38 125	20 632
Charges constatées d'avance	Note 7	598		598	460
Total de l'actif circulant		124 156		124 156	88 311
Ecart de conversion actif					
Total actif		400 403	19 773	380 630	289 396

PASSIF (En milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Autres réserves		189 896	155 612
Report à nouveau		29	27
Résultat de l'exercice		40 261	47 227
Provisions réglementées		183	129
Total des capitaux propres		252 990	225 616
Provisions pour risques et charges	Note 9	1 072	1 071
Dettes			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		111 057	43 694
Fournisseurs et comptes rattachés		1 329	701
Dettes fiscales et sociales		2 148	1 999
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		96	109
Autres dettes		11 938	16 206
Total des dettes		126 568	62 709
Ecart de conversion passif			
Total passif		380 630	289 396

2 Résultat de la société mère

(En milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
	France	Export	Total
Produits d'exploitation			Total
Production vendue : Services	7 669	7 223	14 892
Chiffre d'affaires net	Note 11	7 223	14 892
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
Autres produits			641
Total des produits d'exploitation			15 533
Charges d'exploitation			Total
Autres achats et charges externes			2 967
Impôts, taxes et versements assimilés			805
Salaires et traitements	Note 12		3 850
Charges sociales	Note 12		1 433
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 368
Dotations aux provisions pour risques et charges			90
Autres charges			81
Total des charges d'exploitation			10 504
RESULTAT D'EXPLOITATION			5 029
Produits financiers			Total
Produits financiers de participations			37 212
Autres intérêts et produits assimilés			1 237
Reprises sur provisions et transferts de charges			95
Différence positive de change			1 353
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			95
Total des produits financiers			39 897
Charges financières			Total
Dotations financières aux amortissements et provisions			1
Intérêts et charges assimilés			481
Différence négative de change			2 096
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			244
Total des charges financières			2 822
RESULTAT FINANCIER	Note 13		37 075
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			42 104
Produits exceptionnels			Total
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			9
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5
Reprises sur provisions et transferts de charges			6
Total des produits exceptionnels			15
Charges exceptionnelles			Total
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			61
Total des charges exceptionnelles			94
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 14		- 79
Impôts sur les bénéfices	Note 15		- 1 764
TOTAL DES PRODUITS			55 445
TOTAL DES CHARGES			15 184
RESULTAT NET			40 261

3 Flux de trésorerie de la société mère

(En milliers d'euros)		31/12/2018	31/12/2017
RÉSULTAT NET		40 261	47 227
Dotations nettes aux amortissements	Note 3.2	1 368	1 468
Dotations nettes aux provisions		55	- 229
Plus values ou moins values de cessions			
Capacité d'autofinancement de l'exercice		41 684	48 466
Variation des stocks nets de provisions			
Variation des créances clients nettes de provisions		184	248
Variation des dettes fournisseurs		628	12
Variation des autres créances et dettes		- 88	- 1 037
Variation du Besoin en Fonds de Roulement		724	- 777
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation		42 408	47 689
Acquisitions d'immobilisations	Note 3.1	- 2 735	- 1 094
Cessions d'immobilisations			
Investissements nets		- 2 735	- 1 094
Investissement net financier		- 54 022	
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement		- 56 757	- 1 094
Nouveaux emprunts	Note 10	76 000	30 000
Remboursements emprunts	Note 10	- 8 640	- 17 350
Dividendes versés		- 12 941	- 12 017
Variation issue des opérations de financement		54 419	633
Incidences des écarts de conversion			
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		40 070	47 228
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice		69 317	22 089
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	Note 20	109 387	69 317
Variation de trésorerie		40 070	47 228

4 Variation des capitaux propres de la société mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2016	18 528 750	11 488	9 873	138 720	19	30 177	122	190 400
Dotation nette provisions réglementées							7	7
Affectation du résultat 2016				30 196	- 19	- 30 177		
Dividendes distribués				- 12 044				- 12 044
Dividendes actions propres					27			27
Résultat exercice 2017						47 227		47 227
Situation au 31/12/2017	18 528 750	11 488	9 873	156 872	27	47 227	129	225 616
Dotation nette provisions réglementées							54	54
Affectation du résultat 2017				47 254	- 27	- 47 227		
Dividendes distribués				- 12 970				- 12 970
Dividendes actions propres					29			29
Résultat exercice 2018						40 261		40 261
Situation au 31/12/2018	18 528 750	11 488	9 873	191 156	29	40 261	183	252 990

5 Annexe aux comptes de la société mère

1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

1.1 SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 23 octobre 2018, la société Alterecopack SAS, filiale à 100 % de Groupe Guillin SA a été créée. Le capital de cette sous-holding est de 10 M€. Le 13 décembre 2018, Alterecopack SAS a acquis 94,98 % de la société française Thiolat SAS qui fabrique et commercialise des emballages alimentaires en carton ainsi que des sacs en papier et du papier de cuisson à destination des acteurs des métiers de bouche.

1.2 POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 23 janvier 2019, Groupe Guillin SA a acquis 100 % des titres de la société Thiolat SL, société commerciale espagnole du groupe Thiolat.

Le 21 mars 2019, Groupe Guillin SA a acquis 1 % des titres des sociétés Thiolat Transilvania et Thiolat Imobiliare, entités du Groupe Thiolat en Roumanie. À cette même date, Alterecopack SAS a acquis le reste du capital des deux sociétés.

par les règlements ANC 2015-06 et ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, règles et méthodes comptables découlant du plan comptable général (règlement ANC 2014-03, modifié

- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.4 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise. Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la

clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 62 ans pour les non cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul en 2018 a fait l'objet d'une actualisation au taux de 1,60 % et d'une revalorisation salariale de 1,50 % pour les non cadres et les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46 %.

2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société peut procéder à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle peut également se couvrir pour des risques de change liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de change sont comptabilisés en résultat financier.

2.12 CHARGES DE PERSONNEL

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaires à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme. Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est une diminution des charges de personnel de 33 k€.

2.13 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.14 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2018	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions	Valeur brute au 31/12/2018
Concessions, brevets et droits similaires	3 864	205		- 261	3 808
Terrains	9 997	472			10 469
Constructions	25 545	1 888			27 433
Autres immobilisations corporelles	1 802	170		- 159	1 813
Total	41 208	2 735		- 420	43 523

3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2018
Concessions, brevets et droits similaires	3 528	261	- 261	3 528
Constructions	5 773	958		6 731
Autres immobilisations corporelles	1 524	149	- 159	1 514
Total	10 825	1 368	- 420	11 773

4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2018	Augmentations ⁽¹⁾	Diminutions	Au 31/12/2018
Valeurs brutes	178 569	22 007		200 576
Provisions	8 000			8 000
Valeurs nettes	170 569	22 007		192 576

⁽¹⁾ Dont 12 M€ d'augmentation de capital de la filiale Nespak et 10 M€ pour Alterecopack

Les participations sont détaillées à la note 19.

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2018	Augmentations	Diminutions	Annulations	Au 31/12/2018
Titres immobilisés	133				133
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾		32 015			
Valeurs brutes	133	32 015			32 148
Provisions					
Valeurs nettes	133	32 015			32 148

⁽¹⁾ Correspond à un prêt à Alterecopack SAS

Les titres immobilisés sont constitués de 34 130 actions propres. Leur valeur comptable à la clôture de l'exercice s'élève à 133 k€.

5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Produits à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 531		1 531	886	
Autres créances	83 782		80 964	148	

6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2018, il s'agit des actions propres du contrat de liquidité ainsi que de placements de trésorerie à échéance 1 mois au plus.

7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €.

9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants :

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Divers ⁽¹⁾	1 216	90		- 236	1 070
Résultat financier : perte de change	92	1	- 92		1
Au 31/12/2017	1 308	91	- 92	- 236	1 071
Divers ⁽¹⁾	1 070				1 070
Résultat financier : perte de change	1	1			2
Au 31/12/2018	1 071	1	0	0	1 072

⁽¹⁾ Des provisions ont été comptabilisées pour couvrir les risques attachés aux procédures en cours.

10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	111 057			37	19 110	68 209	23 738
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	1 329		26	586	1 329		
Dettes fiscales et sociales	2 148			915	2 148		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽³⁾	96				96		
Autres dettes	11 938		11 938	266	11 938		

⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice 76 000 k€
(dont financement des opérations de croissance externe 41 M€)

⁽¹⁾ Emprunts remboursés en cours d'exercice 8 640 k€

⁽²⁾ Dont : à 2 ans maximum à l'origine 37 k€
à plus de 2 ans à l'origine 111 020 k€

⁽³⁾ Dont : factures non parvenues 586 k€
et échéances à moins de 60 jours 1 329 k€

La société n'a aucun ratio financier à respecter selon les termes des contrats d'emprunts qu'elle a souscrits.

11- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales et par les loyers.

12- CHARGES DE PERSONNEL

12.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2018	2017
Cadres	30	27
Administratifs	13	13
Total	43	40

12.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2018 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,5 M€ net de charges et d'impôts.

13- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières 2 822 k€

Produits financiers 39 897 k€

dont 37 212 k€ de dividendes reçus des sociétés filiales

14- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2018	31/12/2017
Charges exceptionnelles	94	87
dont sur opérations de gestion	33	35
sur opérations en capital		
amortissements dérogatoires	61	52
dépréciations des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels		
Produits exceptionnels	15	323
dont sur opérations de gestion	9	37
sur opérations en capital		5
amortissements dérogatoires	6	45
reprises de provisions pour risques exceptionnels		236

15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

15.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

31/12/2018	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	42 104	- 79
Impôts	- 1 790	26
Après impôts	40 314	- 53

15.2 IMPÔTS PAR PAYS

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt en France	- 1 106	- 1 047
Impôt au Royaume-Uni (Landlord non resident)	- 658	- 639
Total	- 1 764	- 1 686

16- ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Néant.

16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Cautions données pour couvrir les engagements de certaines filiales : 2 918 k€.

16.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 683 k€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

16.4 RISQUES DE TAUX DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devises	Montant en devises		Échéance	Valeur de marché en milliers d'euros	
		31/12/2018	31/12/2017		31/12/2018	31/12/2017
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700 k€	2 100 k€	2 700 k€	2022	- 75	- 113
Total					- 75	- 113

17- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies, a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 1 105 664 Euros (charge)
- Impôt théorique : 970 734 Euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Créance d'impôt à la clôture de l'exercice : 2 521 788 Euros

18- FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur nette de leurs titres.

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
Filiales détenues à plus de 50 %										
Guillin Emballages	11 083	37 342	100,00	11 048	11 048			120 709	13 394	13 546
Alphaform	1 236	25 167	100,00	11 421	11 421			74 352	4 253	4 713
Dynaplast	8 641	17 462	100,00	16 143	16 143	1 123		62 303	3 254	4 398
Nespak	14 100	3 769	100,00	18 920	18 920	12 681		67 992	- 818	
Rescaset Concept	800	9 813	100,00	13 351	13 351	448		46 680	2 461	3 150
Socamel Technologies	5 000	5 763	100,00	28 037	20 037			27 398	1 423	988
Veripack Embalajes	460	25 109	100,00	5 000	5 000	6 146		63 798	3 182	4 600
Guillin Inmobiliaria	3	2 565	100,00	3	3	7 301		1 222	469	
Guillin Deutschland	300	474	100,00	300	300	1 111		9 399	283	
KFB ⁽¹⁾										80
KIV Verpackungen	280	2 521	100,00	12 730	12 730	9 325		28 022	- 3 199	
Guillin Polska ⁽²⁾	21 049 (kPLN)	49 957 (kPLN)	100,00	11 940	11 940	16 500		233 938 (kPLN)	5 142 (kPLN)	
Sharp Interpack	7 200 (kGBP)	30 642 (kGBP)	100,00	61 553	61 553	753		2 449 (kGBP)	6 473 (kGBP)	4 970 (kGBP)
Alterecopack	10 000	- 56	100,00	10 000	10 000	32 015			- 56	
Filiale détenue à moins de 50 %										
Guillin Italia ⁽³⁾	104	4 041	6,00 ⁽³⁾	131	131			27 446	1 334	48
Total Filiales et Participations				200 576	192 576					
Titres immobilisés										
Actions propres				133	133					
Valeurs mobilières de placement										
Actions propres				120	120					
Total Valeurs mobilières				200 829	192 829					

⁽¹⁾ KFB a fusionné avec KIV Verpackungen avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

⁽²⁾ Anis Opakowania a fusionné avec Kreis Pack le 31 janvier 2018. La société a pris le nom de Guillin Polska.

⁽³⁾ Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

19- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2018, au titre de dividendes, la somme de 8 348 k€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

20- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	31/12/2018	31/12/2017
Banques créditrices ⁽¹⁾	- 37	- 33
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	38 245	20 833
Avances de trésorerie nettes aux filiales	71 179	48 517
Total	109 387	69 317

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

6 Résultat des 5 derniers exercices en euros

Nature des indications	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	1 852 875	18 528 750	18 528 750	18 528 750	18 528 750
2- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 946 130	13 772 242	13 625 429	14 466 744	14 891 691
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	23 981 605	38 144 595	30 850 666	50 147 841	43 447 237
Impôts sur les bénéfices	- 876 045	- 1 231 658	- 1 992 490	- 1 685 594	- 1 763 942
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	16 871 562	37 419 048	30 177 117	47 226 783	40 260 748
Résultats distribués	3 705 750	7 040 925	7 596 788	12 043 688	12 970 125
3 - RESULTAT PAR ACTION ⁽¹⁾					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	12,47	1,99	1,56	2,62	2,25
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	9,11	2,02	1,63	2,55	2,17
Dividende distribué à chaque action	2,00	3,80	0,41	0,65	0,70
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	38	39	41	40	43
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 747 855	3 008 173	3 234 897	3 366 629	3 850 275
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 068 409	1 166 855	1 262 206	1 267 554	1 426 898

⁽¹⁾ Il est rappelé que le nominal a été divisé par 10 au 1^{er} juillet 2015.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, incluant les informations relatives au gouvernement d'entreprise ainsi que le rapport de gestion du Groupe consolidé et la déclaration de performance extra-financière (Responsabilité sociale, sociétale et environnementale),
- Rapport spécial du Conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2018, et des rapports qui les concernent, quitus au Directeur Général et aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-I du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce pour une période de 18 mois.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux,
- Pouvoirs pour formalités.

2 Projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 40 260 748,05 euros.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 25 397 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même, a représenté 8 744 euros.

L'Assemblée Générale donne au Directeur Général et aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur(s) fonction / mandats pour l'exercice approuvé.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de 40 260 748,05 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de distribution de dividendes, pour : 11 117 250,00 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 28 781,90 €
- le solde, soit : 29 172 279,95 € étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,60 €.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende est assujetti à l'imposition forfaitaire unique au taux global de 30 %, sauf si elles optent à l'imposition de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce dernier cas, l'intégralité du montant ainsi distribué sera éligible à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Ces dividendes seront payés en principe le 27 juin 2019.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes en €	autres revenus distribués	
31/12/2017	0,70 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2016	0,65 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2015	0,41 €	NÉANT	NÉANT

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 36 106 432,44 euros (dont part de Groupe Guillin : 36 079 719,95 euros).

Quatrième résolution

Jetons de présence au titre de l'exercice 2019

L'Assemblée Générale fixe à la somme de 34 000 € (trente quatre mille euros) le montant global annuel maximum des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au Conseil d'Administration de répartir ledit montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

Cinquième résolution

Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui s'y rapportent.

Sixième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce pour une période de 18 mois

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 18 528 750 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au

Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 15 juin 2018 dans sa septième résolution.

Ces achats pourront être effectués en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 111 725 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous les accords et d'effectuer toutes les formalités.

DE LA COMPÉTENCE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 10 % du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années.

Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui sont conférés à l'effet de :

- fixer les conditions, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles

d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Huitième résolution

Formalités

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, soit le 12 juin 2019 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'Assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société Groupe Guillin, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'Assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'Assemblée (article R.225-77 du Code de commerce) soit le 10 juin 2019 au plus tard. Les formulaires renvoyés par les actionnaires au porteur qui ne seraient pas accompagnés de cette attestation de participation ne pourront être pris en compte pour l'Assemblée conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis préalable, soit le 16 mai 2019.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-I du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'Assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 7 juin 2019, tout actionnaire pourra adresser au Président du Conseil d'Administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

3 Actionnariat - Conseil d'Administration - Contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 14.03.2019. La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3% du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère ⁽¹⁾	4 242 540	22,90 %	8 264 940	27,75 %	8 264 940
SC L'Atelier ⁽²⁾	3 766 737	20,33 %	7 378 347	24,77 %	7 378 347
SC Le Château ⁽³⁾	3 581 990	19,33 %	7 101 560	23,85 %	7 101 560
Famille Guillin ⁽⁴⁾	384 390	2,07 %	480 390	1,61 %	480 390
	11 975 657	64,63 %	23 225 237	77,98 %	23 225 237
Groupe Guillin	43 218	0,23 %	0	0%	43 218
Public	6 509 875	35,14 %	6 557 956	22,02 %	6 557 956
	6 553 093	35,37 %	6 557 956	22,02 %	6 601 174
Total	18 528 750	100,00 %	29 783 193	100,00%	29 826 411

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

CONSEIL D'ADMINISTRATION - CONTRÔLE

Conseil d'Administration		Principales autres fonctions	
Président : François Guillin		cf Rapport de gestion page 14	
Administrateurs			
Sophie Guillin-Frappier		cf Rapport de gestion page 14	
Bertrand Guillin		Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia. « Director » des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater	
Christine Guillin		Administrateur des sociétés Nespak et Guillin Italia.	
Jeannine Huot-Marchand		Néant	
Contrôle		Date de nomination ou de renouvellement	Date de fin de mandat
Commissaires aux comptes titulaires :			
MAZARS S.A. 131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Premium » - 69100 VILLEURBANNE représenté par M. Emmanuel CHARNAVEL		06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
KPMG S.A. Tour Eqho, 2, Avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX représenté par M. Alphonse DELAROCHE		06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
Commissaires aux comptes suppléants :			
KPMG AUDIT ID S.A.S. Tour Eqho, 2, Avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Représenté par M. Jean-Paul VELLUTINI		06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
Monsieur Frédéric MAUREL 131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Premium » - 69100 VILLEURBANNE		06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
Responsables de l'information :			
- Financière : Laurent Lenne - Tél. 03 81 40 23 26			
- Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27			

4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 14 juin 2019

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} juin 2018 au 28 février 2019.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,22 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2019 :	41 433
Valeur comptable du portefeuille :	275 645,27 €
Valeur de marché du portefeuille :	859 734,75 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres		
contrat de liquidités	143 184	141 885
Total	143 184	141 885
Cours moyen de la transaction		
contrat de liquidités	24,29	24,96
Total	24,29	24,96
Montants des flux		
contrat de liquidités	3 477 517,88	3 541 527,68
Total	3 477 517,88	3 541 527,68

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 41 433 actions, représentant 0,22 % du capital de la Société, dont :

- 7 303 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121,
- 34 130 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Autorisation du programme :

Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2019

Titres concernés : Actions

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

10 % soit 1 852 875 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 41 433 (soit 0,22 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 811 442 actions (soit 9,78 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 60 euros

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe Guillin par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité dans le cadre des restrictions de négociation en terme de volume, de prix, et de ressources allouées par l'émetteur dans les conditions précisées respectivement aux paragraphes 3a, 3b et 3c de l'article 4 de la Décision AMF n°2018-01 du 02/07/2018,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opé-

rations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 14 juin 2019 soit jusqu'au 13 décembre 2020.

RAPPORTS

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupe Guillin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 192 576 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 « Titres de participation » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés après impôts, la cohérence globale des hypothèses utilisées, et à revoir les calculs effectués par la société.

- Comptabilisation des provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et litiges, tels que décrits dans la note 2.9 « Provisions pour risques et charges » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-I du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense et à Villeurbanne, le 23 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Alphonse Delaroque

Mazars
Emmanuel Charnavel

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

La valeur des goodwill et des autres actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 2.11, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et à revoir les calculs effectués. Par ailleurs, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Comme indiqué dans la note 2.4 des états financiers, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Par ailleurs, nous avons vérifié que ces notes de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-I du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2019

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Alphonse Delaroque
Associé

Villeurbanne, le 23 avril 2019

Mazars
Emmanuel Charnavel
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avenant au contrat de crédit revolving du 7 décembre 2005 et au contrat de crédit revolving en zlotys polonais du 1^{er} juillet 2016

Votre société accorde à la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska, un crédit revolving en zlotys polonais, d'un montant maximum de 50 000 000 PLN et assorti d'un taux d'intérêt WIBOR 1 mois + 0,5 % et à la société Kreis Pack un crédit revolving en zlotys polonais d'un montant maximum de 30 000 000 PLN et assorti d'un taux d'intérêt WIBOR 1 mois + 0,5 % par an (Kreis Pack ayant fusionné le 31 janvier 2018 avec Guillin Polska, les droits et engagements de Kreis Pack au titre du contrat de revolving en PLN ont été transférés de plein droit à Guillin Polska). Votre Conseil d'Administration du 30 mars 2018 a autorisé la signature de l'avenant au contrat de crédit revolving du 7 décembre 2005 entre votre société et la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska et au contrat de crédit revolving du 1^{er} juillet 2016. L'avenant, signé le 29 juin 2018, a pour objet d'augmenter, à effet du 1^{er} juillet 2018, le montant maximum du crédit revolving pour le porter à 100 000 000 PLN et de modifier le taux d'intérêt pour qu'il devienne WIBOR PLN 1 mois + 120 points.

L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2020.

- Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice : 16 459 827,22 euros
- Intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice : 396 663,32 euros

Personne concernée : Madame Sophie Guillin-Frappier, administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin S.A. et Présidente de la Gérance d'Anis Opakowania devenue Guillin Polska.

L'intérêt de cette convention pour votre société est de permettre à sa filiale Anis Opakowania devenue Guillin Polska de disposer de financements suffisants pour assurer son développement et de mieux correspondre au marché pour ce qui concerne le taux d'intérêt appliqué.

Avenant n°1 au contrat de crédit revolving en Euros du 3 mai 2017

Votre société accorde à la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska, un crédit revolving en euros, d'un montant maximum de 2 000 000 euros et assorti d'un taux d'intérêt EONIA moyenne mensuelle des taux journaliers du marché interbancaire. Votre Conseil d'Administration du 30 mars 2018 a autorisé la signature de l'avenant n°1 au contrat de crédit revolving en Euros entre votre société et la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska.

L'avenant, signé le 29 juin 2018 a pour objet de modifier, à effet du 1^{er} juillet 2018, le taux d'intérêt pour qu'il devienne Euribor 1 mois + 100 points. L'échéance du contrat est fixée au 31 décembre 2022.

- Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice : 0 euros
- Intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice : 0 euros

Personne concernée : Madame Sophie Guillin-Frappier, administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin S.A. et Présidente de la Gérance d'Anis Opakowania devenue Guillin Polska.

L'intérêt de cette convention pour votre société est de permettre à sa filiale Anis Opakowania devenue Guillin Polska de disposer de financements suffisants pour assurer son développement et de mieux correspondre au marché pour ce qui concerne le taux d'intérêt appliqué.

Contrat de cession de parts sociales

Votre Conseil d'Administration du 19 septembre 2018 a autorisé la signature d'un contrat de cession de 10 parts sociales de la société Guillin Polska détenues par Madame Sophie Guillin-Frappier pour un montant total de 6 880,00 euros. Le contrat de cession des parts sociales a été signé en date du 18 décembre 2018.

- Montant de la cession des 10 parts sociales : 6 880,00 euros

Personne concernée : Madame Sophie Guillin-Frappier, administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin S.A. et Présidente de la Gérance de Guillin Polska.

L'intérêt de cette convention pour votre société est de pouvoir simplifier la structure de capital en permettant à Groupe Guillin S.A. de disposer de 100% du capital de la filiale Guillin Polska.

Contrat d'acquisition d'invention

Votre Conseil d'Administration du 23 novembre 2018 a autorisé la signature d'un contrat d'acquisition d'invention auprès de Monsieur François Guillin, concernant un emballage de conditionnement de produits alimentaires. La convention a été signée le 3 décembre 2018 avec effet rétroactif au 18 octobre 2017.

- Montant de la cession : 1 euro hors taxes.

Personne concernée : Monsieur François Guillin, administrateur et Président du Conseil d'Administration de Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est de permettre l'utilisation et l'exploitation de cette invention pour son activité.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de licence d'utilisation de logos

Votre société concède, par le biais de conventions et de leurs avenants, à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe Guillin. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une redevance annuelle fixée en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par les filiales à l'extérieur du groupe.

Redevance comptabilisée au titre de l'exercice 2018 :

- Anis Opakowania devenue Guillin Polska : 728 743,09 euros

Convention de prestations de services

Les prestations de services rendues par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services comptabilisées au titre de l'exercice 2018 :

- Anis Opakowania devenue Guillin Polska : 138 629,00 euros

Convention de licence de marques

Votre société gère la propriété industrielle des filiales, notamment pour les dépôts, les renouvellements et le suivi des litiges. Votre société protège notamment des marques exploitées par la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska. Ce contrat a pour objectif de fixer les modalités d'exploitation des titres de propriété de votre société par la filiale et de fixer la rémunération annuelle associée.

Redevance comptabilisée au titre de l'exercice 2018 :

- Anis Opakowania devenue Guillin Polska : 7 998,87 euros

Convention de licence de modèles

Votre société gère la propriété industrielle des filiales, notamment pour les dépôts, les renouvellements et le suivi des litiges. Votre société protège notamment les modèles qui sont fabriqués et commercialisés par la société Anis Opakowania devenue Guillin Polska. Ce contrat a pour objectif de fixer les modalités d'exploitation des titres de propriété de votre société par la filiale et de fixer la rémunération annuelle associée.

Redevance comptabilisée au titre de l'exercice 2018 :

- Anis Opakowania devenue Guillin Polska : 1 799,48 euros

La personne concernée par ces conventions est Madame Sophie Guillin-Frappier, administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin SA et Présidente de la Gérance d'Anis Opakowania devenue Guillin Polska.

Fait à Paris La Défense et à Villeurbanne, le 23 avril 2019

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Alphonse Delaroque

Mazars
Emmanuel Charnavel

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE

Assemblée Générale mixte du 14 juin 2019 (Septième résolution)

À l'Assemblée Générale de la société Groupe Guillin S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 10 % du capital social de la société.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution gratuite d'actions.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 23 avril 2019
KPMG Audit
Département de KPMG SA

Villeurbanne, le 23 avril 2019
Mazars

Alphonse Delaroque
Associé

Emmanuel Charnavel
Associé



ZI - BP 97 - 25290 ORNANS - France
Tél. 03 81 40 23 23 • Fax 03 81 62 15 92
www.groupeguillin.com